

# SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE-I. CADRE GENERAL DE L'ETUDE .....	1
CHAPITRE-I. APPROCHE THEORIQUE .....	8
Séction-1. Concept du développement durable.....	8
Séction-2. Concept général de l'écotourisme.....	13
CHAPITRE-II. CHAPITRE II : LES OUTILS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	18
Séction-1. Les outils juridiques et règlementaire internationaux .....	18
Séction-2. Les outils juridiques nationaux .....	23
CHAPITRE-III. l'ECOTOURISME A MADAGASCAR SELON MNP.....	29
Séction-1. Situation de l'écotourisme à Madagascar .....	29
Séction-2. Les mesures de protection et de gestion du Parc Nional d'Andasibe – Mantadia.....	32
PARTIE-II. ANALYSES ET PERSPECTIVEs de l'ecotourisme du Parc national andasibe matandia.....	7
CHAPITRE-I. L'UTILITE DE LA CONSERVATION DU PNAM.....	42
Séction-1. Effectivité des applications juridiques au sein du PNAM .....	42
Séction-2. Les potentialités écotouristiques du parc national andasibe -mantadia .....	45
Séction-3. Les actions entreprises par le PNAM pour une conservation efficiente et pérennisée.....	55
Séction-4. Principales contraintes .....	58

CHAPITRE-II. IMPACTS DU DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LA REGION D'ANDASIBE .....	61
Séction-1. Impacts économiques.....	61
Séction-2. Impacts socioculturels.....	63
Séction-3. Impacts écologiques.....	64
CHAPITRE-III. Limites et perspectives .....	67
Séction-1. Le modèle vertueux de l'écotourisme .....	67
Séction-2. L'écotourisme dans la Parc National d'Andasibe –Matandia correspond-il au modèle évoqué? .....	70
Séction-3. Modèle vertueux et modèle réel : quelles perspectives ? .....	72
CONCLUSION GENERALE .....	78

## **LISTE DES ABBREVIATIONS**

ANGAP	Association National pour la Gestion des Aires Protégées
AP	Aire Protégée
COAP	Code des Aires Protégées
COSAP	Comité d'Orientation et de Suivi de l'Aire Protégée
COGES	Commission de Gestion
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DEAP	Droit d'Entrée dans les Aires Protégées
EIE	Etude d'Impact Environnemental
IEC	Information, l'Education et la Communication
MECIE	Mise en Comptabilité des Investissements avec l'Environnement
MNP	Madagascar National Parks
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations Unies
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
PCD	Plan Communal de Développement
PREE	Programme d'Engagement Environnemental
PNAM	Parc National Andasibe -Mantadia
PNAE	Programme National pour l'Environnement
Plan GRAP	Plan de Gestion des Aires Protégées
PNUE	Programme des Nations Unis pour l'environnement
PTA	Plan de Travail Annuel
PRD	Plans de Développement Régionaux
UG	Unité de Gestion
UICN	Union mondiale pour la nature
VOI	Vondron' Olona Ifotony
WWF	Word Wild For Nature

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Principes directeurs et les objectifs de développement de l'écotourisme .....	31
Tableau 2 : Comparaison des hôtels d'Andasibe .....	52

# INTRODUCTION GENERALE

La dégradation de l'environnement, dont le centre de gravité tourne autour de l'être humain à la recherche incessante d'un développement sur tous les plans, résulte d'un mode de gestion défavorable et irrationnelle des ressources naturelles et des variations climatiques. Les traits dominants de cette situation se caractérisent par un déséquilibre écologique alarmant et une réduction du potentiel de production.

C'est dans ce sens que le protocole de Kyoto dans la convention des Nations Unies sur les changements climatiques a été établi et adopté en 1997 à la suite de la conférence sur l'environnement « sommet de la Terre » à Rio de Janeiro de 1992. Il vise pour l'essentiel la limitation et la réduction de gaz à effet de serre tout en empêchant « toute perturbation anthropique dangereuse (provoquée par l'homme) du système climatique ».

C'est dans ce contexte que Madagascar a ratifié le protocole de Kyoto le 27 septembre 2007 et se range parmi les 156 pays sur 192 qui y ont adhéré. Le protocole se présente ainsi comme une solution plausible pour Madagascar. En effet, Madagascar n'échappe pas à l'existence de graves problématiques telles que la dégradation accrue des ressources naturelles, l'exploitation illicite et abusive des produits forestiers, l'utilisation massive de bois et de ses dérivés comme source d'énergie, les feux de végétation ou encore le défrichement.

A cet égard, l'Etat malgache a défini une politique environnementale conçue et programmée pour prendre des mesures nécessaires à cette situation et d'intervenir dans les domaines critiques de la situation environnementale de Madagascar. La principale mission de ce Programme National d'Actions Environnementales (PNAE) est de « protéger l'environnement tout en œuvrant pour le développement durable ». Afin d'accomplir cette mission, divers organismes (ONE, WWF, ANAE, ...) et certains particuliers s'engagent aux côtés de l'Etat qui intervient par le Ministère de l'Environnement.

Madagascar est un pays riche en ressources naturelles et ayant une potentialité économique considérable exploitable est pauvre et sous-développé. Le régime actuel a comme leitmotiv et priorité l'éradication de la pauvreté. En effet, le développement et réduction de la pauvreté nécessitent une prise de conscience de tout un chacun et de tout un peuple. Dans l'engagement de l'Objectifs de Développement Durable, la réduction de la pauvreté est très importante.

En raison de ses nombreux atouts naturels et socioculturels, Madagascar s'est engagé à promouvoir et à appliquer une politique de développement touristique compatible avec l'environnement.

L'Etat se traduit cette politique par la création des aires protégées. Ces dernières sont des zones délimitées afin de sauvegarder la biodiversité unique de Madagascar : elles peuvent être terrestres ou aquatiques et renferment la faune et la flore de Madagascar. Elles sont réparties en six catégories dont trois d'entre elles sont retenues à Madagascar : les Réserves Naturelles Intégrales (catégorie I), les Parcs Nationaux (catégorie II) et les Réserves Spéciales (Catégorie IV).

D'après une étude sur le projet tourisme à Madagascar, les ressources naturelles peuvent faire de notre pays une destination cible pour les touristes. De plus, lors du congrès mondial sur les parcs qui s'est tenu à Durban le 17 Septembre 2003, le Président de la République Marc Ravalomanana par sa déclaration prévoit de tripler la surface des Aires Protégées dans le pays. Madagascar s'est alors engagé à donner une priorité à la biodiversité.

L'écotourisme constitue une exploitation non destructrice des éléments de la biodiversité, les revenus générées serviront à financer la conservation de l'écosystème et à améliorer le niveau de vie de la population.

Hormis les investissements, les accords bilatéraux ou multilatéraux, les aides et les financements extérieurs, Madagascar une île avec ses interminables côtes, ses richesses naturelles et endémiques dispose d'un considérable atout touristique. Ainsi, le tourisme est un atout majeur dans la politique de développement. Il faut donc développer le tourisme en particulier l'écotourisme. D'ailleurs, le ministère de tourisme considère le tourisme comme un levier de développement.

En 2002, 450 transferts de gestion avaient été recensés .En 2013, 700 transferts de gestion ont été comptabilisés à Madagascar (Ministère de l'Environnement et des Forêts 2013). Ces transferts concernent environ un million ha (Ministère de l'Environnement et des Forêts 2013). Donc il y a 250 nouveaux sites communautaires depuis cette date. Cette action est le résultat de la politique environnementale. Ces aires protégées sont faites en références aux catégories de l'Union International pour la Conservation de la Nature comme convenu dans la Vision Durban.

Suite à ces politiques nationales sur l'environnement, des déforestations sont encore observées dans le pays. Mais, depuis la mise en place de la PNAE, la déforestation a beaucoup diminué. En effet, à partir de 1990, le taux de déforestation a baissé. De 1990 à 2000, le taux de déforestation était de 0.83% par an soit 50.000ha de forêts perdues par an.

Or, de 2000-2005 le taux est devenu 0.53% et de 2005-2010, de 0.4% (Ministère de l'Environnement et des Forêts 2013). D'après ces données, la politique sur l'environnement a vraiment permis de diminuer la dégradation de l'environnement. Même si cette diminution est à peine perceptible.

Le tourisme est au cœur du développement durable. Dans un contexte de mouvement en faveur du développement et du commerce équitable, les prises de conscience au niveau international des impacts du tourisme, ont été favorisé l'émergence d'acteur engagées dans un tourisme « différent ».

Selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre de voyages touristiques organisés annuellement doublera d'ici 2020 atteignant 1,6 milliards soit 21% de la population mondiale ([WWW.Voyageonsautrement.com](http://WWW.Voyageonsautrement.com)).

Selon les chiffres émanant du Ministère du tourisme, 293 000 touristes ont été visités le pays pour le compte de la saison 2016 . Madagascar enregistre 48.864 touristes complémentaires l'année dernière partant exactement leur nombre à 293.185 selon le bilan dressé par le ministre du tourisme. Cela a contribué à un PIB de 702 millions de dollars, pour le secteur tourisme uniquement.

Lors de la présentation de la dernière saison touristique à la presse, le ministre du tourisme a cette époque a tenu à rassurer « pour 2017, nous comptons continuer nos actions à augmenter le nombre de touristes de 25%. Ainsi, nous pourrons atteindre un objectif de 366 000 touristes en 2017 et surtout parvenir à la barre de 500.000 touristes en 2018.Ceci dit, le secteur possède de potentiel pour attirer les investissements, d'abord vers une gamme d'hébergement et de service, pour ensuite générer les investissements en infrastructures qui profitent aussi à d'autres secteurs et aux communautés et enfin pour stimuler la demande pour d'autres secteurs.

Une manière d'allier ces objectifs est la promotion de l'écotourisme à Madagascar. L'écotourisme est un appui et un support du développement au service de la conservation dans un système durable.

Le nombre de touristes ne fait qu'augmenter que ce soit au pays développés ou des pays en voie de développements. La formation reçue au sein de l'université nous a permis de développer un sens d'analyse critique vis-à-vis de l'écotourisme, la protection de l'environnement et le développement.

C'est dans la vision de Madagascar National Parks que notre recherche va se porter spécialement sur le parc national d'Andasibe –Mantadia en tant que témoin de la biodiversité malgache et une opportunité pour le développement durable. C'est ainsi que nous menons notre recherche à partir de 1994, date de signature de l'accord pour la gestion du programme de conservation et de développement intégré des aires protégées d'ANDASIBE-Mantadia.

L'importance de sa faune et de sa flore- marquée par un taux d'endémicité très élevé et par l'existence d'espèces unique au monde voire, d'espèces rares en voie de disparition et sa renommée sur le plan international ont du parc national d'Andasibe-Mantadia un témoin de la biodiversité malgache. En outre, il représente également une opportunité pour un volet du développement durable car l'écotourisme procure des recettes qui vont contribuer d'une part à la pérennisation financière et celle de la conservation et d'autre part contribuer au bien-être de la population locale par le biais de la réalisation de leurs microprojets.

Il en va de soi que l'intérêt de notre sujet réside dans la nécessité de développer l'écotourisme et conserver la biodiversité dans ce parc national d'Andasibe Mantadia, en raison des bénéfices qu'il procure à son environnement aussi bien local, régional que national-qui se trouve être le parc le plus accessible et le plus visité par de nombreux visiteurs mais aussi être le plus proche de la capitale pour notre travail sur le terrain.

Ainsi se pose la problématique de notre travail dans quelle mesure et de quelle manière peut-on considérer l'écotourisme comme une stratégie de conservation au sein des Aires Protégées ?

Pour répondre à cette question, notre étude s'est axée sur l'analyse de trois domaines .Il s'agit du domaine de droit, de conservation et du développement. Concernant le droit, Il est important de vérifier si la mise en vigueur des lois propres à l'environnement tant au niveau international que national est efficace et effective : leur application sera vérifiée plus concrètement sur les règlements spécifiques au Parc National Andasibe-Mantadia .Cette effectivité de l'application des lois sera d'un appui considérable et un moyen efficace pour aboutir à la pérennisation du Parc National d'Ansibe-Mantadia et par conséquent au développement durable. Dans le domaine de la conservation, face au danger critique du

changement climatique pour l'humanité, prendre soin de l'environnement est devenu une préoccupation majeure d'où le souci de conserver, de préserver et de valoriser l'environnement. Ce domaine se rapporte à l'importance de préserver la biodiversité malgache et plus particulièrement de celle du Parc National d'Ansibe-Mantadia en raison de sa faune et sa flore particulière à des fins médicinales, commerciales ou autres. Cette protection s'accompagne d'actions (la conscientisation de la population locale) et de moyens efficaces (ressources humaines, financière et matérielles) pour que cette conservation soit efficiente. Pour le développement, la mise en place d'actions économiques (participation de l'écotourisme, promotion de l'emploi), d'actions sociales (développement des infrastructures de base au niveau de l'éducation et de la santé).

A travers l'étude de cas du Parc National Andasibe Mantadia, nous essayerons d'évaluer, d'analyser et de vérifier la pertinence ou non des théories compte tenu des réalités observées sur le terrain.

Pour mener à bien notre étude, nous émettons deux (2) hypothèses :

- Hypothèse 1 : l'écotourisme à Andasibe peut générer des revenus pour la population locale.
- Hypothèse 2 : le progrès apporté par les revenus liés à l'écotourisme favorise le changement de comportement des acteurs locaux dans l'intérêt de la conservation de la biodiversité.

Cette situation implique quelques questions de recherche :

- quelles sont l'importance de l'écotourisme en matière de conservation de la biodiversité et le développement durable ?
- comment la population locale participe-t-elle à la gestion et à la conservation du Parc d'Andasibe ?
- comment procéder pour aboutir à la gestion rationnelle de l'écotourisme ?
- quelles sont les impacts du développement de l'écotourisme dans l'amélioration des conditions de vie de la population locale et dans la pérennisation de la conservation du Parc ?

La méthodologie adoptée pour cette étude a pour objectif de collecter les données concernant la conservation de l'environnement et le développement durable par l'écotourisme.

De ce fait, nous avons effectué une visite sur terrain avec différentes approches stratégiques. Les informations et les données obtenues qui nous a permis de rédiger notre devoir résultant notamment des études des documents, d'une étude bibliographique et des entretiens avec les

membres du personnel de Madagascar National Parks ainsi que des observations au sein du Parc National d'Andasibe – Mantadia.

L'étude bibliographique permet de rassembler tous les documents concernant l'écotourisme et la conservation de la biodiversité ainsi que le développement. Les documents consultés sont des ouvrages scientifiques, des mémoires fins d'études, des articles et des téléchargements à partir des sites web.

Des enquêtes, des entretiens et des observations sur terrain sont faites pour identifier la réalité sur le développement de l'écotourisme et ses impacts dans la région d'Andasibe et sa périphérie.

Pour réaliser ce mémoire, nous avons adopté la méthodologie et le plan suivants :

-la première partie a pour objet d'exposer le cadre général et théorique de l'écotourisme, nous avons traité à travers la bibliographie les théories se rapportant sur le développement durable, sur l'écotourisme et ainsi que les outils juridiques et réglementaires sur l'environnement.

-Dans la seconde partie, l'accent est mis sur les analyses et perspectives de l'écotourisme du Parc National d'Andasibe – Mantadia, nous parlerons des atouts écotouristiques du Parc National d'Andasibe – Mantadia, en suite partant d'un modèle théorique nous essayerons sur le modèle réel afin de pouvoir situer l'écotourisme à Madagascar.

## **PARTIE-I. CADRE GENERAL DE L'ETUDE**

## INTRODUCTION PREMIERE PARTIE

L'objet de cette première partie consiste tout d'abord à présenter les différentes théories relatives aux champs de la recherche. La première partie se concentrera sur le cadre général de l'étude. Cette partie nous fait connaitre l'importance de l'écotourisme et ses impacts ainsi que la protection de l'environnement.

En effet, les trois chapitres que comporte cette partie traiteront respectivement les approches théoriques des outils juridiques et réglementaires sur l'environnement, et l'écotourisme à Madagascar selon Madagascar National Parks.

-le premier chapitre présente le concept du développement durable et l'écotourisme. Le développement durable repose sur la prise en compte simultanée des contraintes économiques, sociales et écologiques. En d'autres termes, il s'agit d'améliorer les conditions de vie des populations locales tout en conservant l'environnement naturel. Face aux enjeux liés à la problématique de l'environnement, l'écotourisme se positionne comme une alternative important contre la destruction de la couche d'ozone, une pratique qui permet à l'homme de mieux comprendre son rapport avec l'environnement et l'importance de la conservation des espèces naturelles.

- le deuxième chapitre énonce les outils juridiques et réglementaires sur l'environnement. L'environnement subit des dégradations. Puis, suite à la prise de conscience écologique, Madagascar s'est concerté avec plusieurs pays afin de parvenir à un accord sur les actions à engager en vue de résoudre les problèmes sur l'environnement. Faisant partie de ces conventions internationales, des obligations à tenir en résultent afin de réaliser les objectifs. Ainsi, les gouvernements successifs essayent d'adopter simultanément et concilier les objectifs des politiques nationales et des programmes internationaux comme les Objectifs Millénaire du Développement (OMD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

-le troisième chapitre aborde l'écotourisme à Madagascar, il a pour but de connaitre la situation de l'écotourisme à Madagascar selon Madagascar National Parc et de savoir les règles et mesures pour la gestion du Parc National Andasibe- Mantadia.

# **CHAPITRE-I.APPROCHE THEORIQUE**

## **Séction-1. Concept du développement durable**

### ***Paragraphe-1. Généralité du développement durable***

Le concept écologique du développement est fondé sur deux principes. Le gaspillage des ressources doit être évité et les déchets des activités humaines doivent, autant que possible, retrouver le chemin du recyclage naturel. En dernière conséquence, le concept de sauvegarde signifierait qu'il ne faut pas consommer davantage que les énergies renouvelables fournies par la nature. Il deviendra alors indispensable d'intégrer les déchets des activités humaines dans le cycle de la nature.

L'une des notions dégagées par le Sommet de la terre à Rio en 1992, c'est que la protection de l'environnement est impossible sans développement économique. L'optimum économique du développement durable signifie que la croissance doit, comme jusqu'ici, rester possible pour sous-tendre la qualité de la vie des hommes. Il s'agit ici de développer en consommant moins ou, en tout cas, pas plus, de ressources limitées et non renouvelables, ainsi qu'en diminuant, ou du moins en n'augmentant pas, les atteintes à l'environnement.

#### ***1-1-1. Définition***

En 1987, le rapport Brundtland a défini le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures* ».

Cette notion repose sur le fait que le processus du changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, les changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforçant les potentiels actuels et futurs de satisfaction des besoins humains.

En d'autres termes, le développement doit satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.<sup>1</sup>

Dans le long terme, le processus de développement doit répondre à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux complémentaires et interdépendants. Il y a par conséquent un souci d'équité intergénérationnelle.

---

<sup>1</sup>Gro Harlem Brundtland (1987)

### *1-1-2. Origine du développement durable*

En référence au développement durable, plusieurs conférences se sont déroulées pour mettre en exergue l'importance du concept et mettre tous les acteurs économiques en alerte sur les conséquences des actions et des décisions économiques sur l'environnement.

#### **a. Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm**

En 1972, à Stockholm s'est déroulé la *Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement* qui avait pour objectif de réfléchir sur les tendances d'évolution du développement économique et les menaces pesant sur la planète et les espèces qui l'habitent.

A cette occasion est créée la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par le Premier ministre norvégien Madame Brundtland.

Le rapport Brundtland (1987), sous le titre "Notre avenir à tous", s'intéresse principalement à la protection de l'écosystème de la planète terre. Un des plus importants principes exprimés dans ce rapport est qu'il faut "penser globalement et agir localement". Entre des positions extrêmes soit de sanctuarisation des espaces vierges, soit de priorité absolue aux activités humaines, il s'agit de trouver un compromis, garanti par l'acceptation délimitée à ne pas dépasser pour ne pas franchir l'irréversible, de seuils au-delà desquels les pollutions induites par la civilisation industrielle doivent être contrôlées, voire interdites. Ce document insiste sur la nécessité de mettre en place un type de croissance qui ne pénalise pas les générations futures, notamment en matière de disponibilité de ressources naturelles. Le développement doit désormais se faire dans le respect des équilibres écologiques de la planète. On parle à partir de là de développement durable.

#### **b. Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro**

Il y a eu ensuite le *Sommet de la Terre* ou la *Conférence sur l'environnement et le développement* qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en 1992. Ce sommet introduit des liens entre environnement et développement économique, permettant ainsi d'approcher dans son ensemble la problématique du développement mondial : démographie, pauvreté, urbanisation, dégradation de l'environnement, etc.

A l'occasion de cette rencontre, qui fait figure de compromis historique entre pays du nord et pays du sud, plus de 100 chefs d'Etat et de gouvernements adoptent plusieurs documents de référence : la déclaration de Rio qui énonce 27 principes de développement durable qui sont adoptés à l'unanimité le programme Action 21 ou Agenda 21 est un programme de mise en

œuvre du concept de développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Ce document contient un grand nombre d'objectifs, souvent très généraux, énonçant des actions à entreprendre mais sans apporter des directives permettant de structurer et déhiérarchiser ces actions vers une politique d'ensemble. Il est conçu pour être décliné du niveau national, au niveau local, en passant par le niveau régional. Dans une dynamique d'élaboration concertée, il propose un cadre d'action et de recommandations, en particulier dans le domaine de l'urbanisme, à l'ensemble des partenaires : gouvernements, collectivités locales, industriels, société civile qui, chacun à leur niveau, ont un rôle à jouer. Il ne revêt aucun caractère réglementaire le texte de création de la Commission mondiale pour le développement durable ;

- deux conventions, l'une sur les climats et l'autre sur la biodiversité ;
- deux textes sur les forêts et la désertification.

#### **c. La Conférence de l'ONU à Istanbul**

Si Rio 1992 a permis d'officialiser le concept de développement durable par la communauté internationale, la ***Conférence de l'ONU*** (Istanbul, 1996) insiste sur la nécessité de s'engager réellement sur cette voie. Elle établit les principes suivants :

- précaution et prévention c'est-à-dire qu'il faut éviter l'irréversible, vaut mieux prévenir plutôt que guérir
- économie et bonne gestion : réduction des gaspillages surtout pour les ressources difficilement ou non renouvelable
- responsabilité de tout un chacun : celui qui dégrade doit payer afin de participer à la réparation
- participation de tous les acteurs concernés, les décideurs, les industriels, les agriculteurs, les ONG ...
- solidarité vis à vis des autres pays, régions et des générations futures.

#### **d. Le protocole de Kyoto**

La communauté internationale se mobilise en 1992 pour lancer une négociation sur la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il résulte de cette rencontre le ***protocole de Kyoto*** (1997). Ses recommandations sont adoptées aujourd'hui par plus d'une cinquantaine de pays. Bien que certains pays développés, comme les Etats-Unis d'Amérique, n'aient pas adopté les mesures proposées par ce protocole, d'autres initiatives internationales voient le jour dans différents pays avec des engagements adaptés.

## e. Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg

Lors du **Sommet mondial pour le développement durable** à Johannesburg en 2002, il a été conclu que les démarches nationales et internationales du programme Action 21 doivent être enfin engagées. Les Agendas 21 locaux doivent notamment être généralisés dans les collectivités territoriales.

La sécurité et la stabilité sont essentielles pour assurer un développement durable et faire en sorte que ce type de développement bénéficie à tous. La mise en œuvre du programme Action 21, dix ans après Rio, a pris beaucoup de retard : le monde est encore confronté aux problèmes de pauvreté chronique, de modes de vie non viables à terme et de dégradation de l'environnement. Pourtant les solutions et les moyens pour résoudre ces problèmes existent à condition que les pays développés, sous la contrainte également de leurs populations, fassent preuve d'une volonté politique constante, adoptent des mesures pratiques et créent des partenariats visant à promouvoir de multiples projets pour la mise en œuvre du développement durable.

### 1-1-3. *Système de développement durable*

Le développement durable exige de concilier les différents objectifs économiques, environnementaux, sociaux, politiques et culturels lorsque cela est possible et de procéder à des arbitrages dans les autres cas.

Il s'agit alors d'un développement équilibré assurant le bien être de la génération actuelle et celui des générations futures.

Les systèmes de développement durable tiennent compte de toutes les composantes du bien-être. Celui-ci assure une situation optimale au sens de Pareto non seulement entre les membres d'une même génération mais aussi entre les générations présentes et les générations futures. Il s'agit alors de satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des différentes générations.

Bien entendu, ceci n'est pas facile à réaliser parce que les objectifs de croissance économique ne se convergent pas toujours avec les objectifs environnementaux. Par exemple, la promotion des activités de transport fournit des emplois mais elles sont la cause de nombreuse pollution. Il faut alors que plusieurs conditions soient rassemblées pour assurer un développement durable.

#### *1-1-4. Notion de développement durable*

Gro Harlem Brundtland a été présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1983.

Son rapport : "Our Common Future" (Notre avenir à tous) publié en 1987 est l'un des documents fondateurs du développement durable et a servi de socle au premier sommet de la Terre à Rio en 1992.

Il est à remarquer que le terme développement durable est la traduction de l'expression anglaise " sustainable development" : L'adjectif "sustainable" est aussi traduit par soutenable, acceptable, raisonnable afin de prendre en compte la dimension morale et l'inscription dans le temps de cette notion.

L'expression " développement durable " qualifie, pour chaque acteur concerné, un développement respectant simultanément l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Parce que le développement ne peut être durable que s'il est à la fois économique, social et environnemental, il doit s'appuyer sur trois piliers :

- un pilier économique, qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économiques
- un pilier social, qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale. Il englobe notamment les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture.
- un pilier environnemental, qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

Pour cela, le concept de développement durable répond à trois principes :

- **Principe de solidarité** : solidarité entre les peuples et les générations. Le développement doit profiter à toutes les populations.
- **Principe de précaution** : se donner la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences sont aléatoires ou imprévisibles
- **Principe de participation**: associer la population aux prises de décision.

#### *Paragraphe-2. Relation entre environnement et développement durable*

L'environnement en tant que milieu est une des bases de l'écologie qui privilégie les relations des êtres vivants entre eux et avec le milieu. En effet, Les éléments constituant un écosystème

développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

Le respect de l'environnement est alors la condition incontournable du développement durable. Si le développement durable peut conduire à renouveler l'approche environnementale, l'environnement n'a pas toujours besoin du développement durable pour se justifier : la qualité des milieux de vie étant une préoccupation majeure par elle-même.

Le concept de développement durable s'appuie sur trois pôles d'étude et d'action qui sont :

- la préservation et la régénération de l'environnement,
- la satisfaction des besoins humains
- et l'efficacité économique.

Il s'agit donc d'aboutir à un développement "économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération), socialement équitable (solidarité entre les sociétés) et écologiquement reproductible".

### ***Paragraphe-3. Les instruments de gestion de l'environnement***

Pour gérer et conserver l'environnement, il existe 2 types d'instruments à combiner d'une manière optimale dans le cadre d'une politique environnementale :

- les instruments à caractères contraignant ou de régulation tels que les lois, les règlements ou les normes
- les instruments de type incitatif qui poussent les investisseurs à protéger l'environnement. On peut citer comme instrument incitatif la classification des entreprises, la certification, la labellisation, les crédits verts, les écotaxes.

Pour mettre en valeur l'environnement et faire participer les non-résidents à sa préservation, le tourisme est considéré comme un moyen essentiel pour le développement durable.

## **Séction-2. Concept général de l'écotourisme**

### ***Paragraphe-1. Origines, définitions et principes***

Le concept de l'écotourisme a été créé et développé dans les années 85 par des ONG (Organisation Non Gouvernemental) de type WWF, qui ont vu dans le tourisme réaliste une opportunité de financer la conservation des AP, d'éduquer les visiteurs, de soutenir les projets de développement durable. (Kurt Kutay dans Cahier espaces). Mais, la définition proposée n'a pas fait l'unanimité et certains ont en profité pour en faire un outil marketing pour attirer une

nouvelle cible de clientèle. En effet, au départ il n'était question que de tourisme nature. Puis se sont superposés dans le temps les définitions suivantes :

- *Tourisme naturaliste d'observation et d'étude de la faune et de la flore dans des zones protégées, vierges et non perturbées par l'homme et offrant une grande diversité biologique.*
- *Tourisme respectueux et soucieux de minimiser son impact sur l'environnement et les communautés indigènes visitées.*
- *Tourisme éducatif qui dispense un message sur la conservation et la compréhension du milieu visité*
- *Tourisme responsable qui choisit ses partenaires, opérateurs, prestataires locaux en fonction de leurs éthiques*
- *Tourisme participatif qui s'implique financièrement pour soutenir les projets locaux de développement durable. Les visiteurs sont invités à soutenir financièrement les associations de protection locale ou à participer physiquement à leurs projets de développement.* (Kurt Kutay dans Cahier Espace)

Selon la Déclaration de Québec sur l'écotourisme de mai 2002 (cité par Kurt Kutay dans Cahier espace) « *L'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement. En outre, il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable :*

- *Il contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel ;*
- *Il inclue les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leurs bien-être ;*
- *Il propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel ;*
- *Il se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes. »*

Selon Chaboud-Méral-Andrianambinina, dans le Papier présenté au XIXèmes journées du développement organisées par l'Association Tiers-monde et le Gemdev, Paris le 02-03-04

juin 2003, p.1 : « *l'écotourisme est considéré par la plupart des acteurs des politiques de développement comme permettant la conservation et la valorisation de la biodiversité, le développement local et celui du secteur touristique, source de devises et d'emplois. De ce fait,*

*l'écotourisme apparaît comme symbolique de ce qu'on entend par développement durable en associant les dimensions économique, écologique et sociale. »*

L'écotourisme est donc une autre forme de tourisme qui se distingue du tourisme traditionnel par son respect de l'environnement. En effet, l'écotourisme limite ses impacts négatifs sur l'environnement. Il peut ainsi assurer le développement durable du secteur tourisme car sa matière première est conservée.

### ***Paragraphe-2. L'éthique de l'écotourisme***

L'écotourisme est intimement lié à la conservation des richesses naturelles. Par conséquent, tous les partenaires de ce secteur de l'industrie touristique doivent partager une éthique de conservation visant à préserver les ressources et les valeurs culturelles sur lesquelles repose leur activité. Cette éthique commune constitue un cadre qui permet de distinguer les stratégies de marketing propres à l'écotourisme de celles qui caractérisent la promotion du tourisme conventionnel. Voici des exemples de comportement et de règles qu'il faut avoir pour donner une dimension écologique et respectueuse aux activités du tourisme.

- *Comprendre et respecter les interactions écologiques complexes des plantes et des animaux dans le monde naturel ;*
- *Eviter ou minimiser les incidences sur l'environnement ;*
- *Encourager et favoriser des interactions culturelles authentiques, positives et bénéfiques entre hôtes et invités ;*
- *Accroître les bénéfices des communautés locales et des habitants des pays d'accueil.*
- *Donner aux populations locales de nombreuses possibilités de tirer un enseignement du tourisme et d'y participer positivement ;*
- *Lutter en faveur de la protection des sites naturels et des droits des populations autochtones qui y résident, ou dont la survie dépend des richesses présentes dans ces sites ;*
- *Eduquer des voyageurs responsables ;*
- *Stimuler, développer et promouvoir la philosophie, l'éthique et la pratique de l'écotourisme dans le monde entier. ((Kurt Kutay dans Cahier espaces)*

### **Paragraphe-3.      *L'écotourisme et sa relation avec d'autre formes de tourisme***

Il ne faut pas oublier que l'écotourisme est d'abord avant tout une forme de tourisme et qu'en ce sens, il convient de le situer plus précisément par rapport aux autres formes de tourisme auquel il est souvent confondu, il soit principalement le tourisme axé sur la nature, le tourisme d'aventure et le tourisme culturel.

Alors que le tourisme axé sur la nature et le tourisme d'aventure sont plutôt définis sur la base des activités récréatives des touristes, l'écotourisme est défini aussi, sinon plus, par les bénéfices qu'il est susceptible d'adopter, tant à la conservation qu'aux communautés locales (Honey, 1999)

Le tourisme axé sur la nature se trouve à être une forme plus générale de tourisme à l'intérieur de laquelle on peut trouver, par exemple, le tourisme d'aventure ou le tourisme axé sur la chasse ou la pêche. L'écotourisme est ainsi vu comme une portion du tourisme axé sur la nature.

« Le tourisme d'aventure correspond généralement à une activité de plein air qui se pratique dans des zones naturelles peu développées où la nature sert de support. Il existe ainsi une différence d'attitude fondamentale entre l'observation de la nature, comme c'est le cas pour l'écotourisme, et la conquête de celle-ci, dans le cas du tourisme d'aventure. En somme ces deux formes de tourisme recherchent un environnement de qualité mais pour des motifs différents : l'une pour observer la nature et l'autre pour la conquérir.

Premièrement, plusieurs activités de tourisme d'aventure ne sont pas axées sur la nature. Ensuite, comme c'est le cas pour le tourisme axé sur la nature, cette forme de tourisme ne nécessite pas de répondre à des critères de durabilité.

Bien que l'écotourisme comporte généralement une composante culturelle, il n'existe pas pour autant synonyme de tourisme culturel. Alors que ce dernier met l'emphase sur la composante culturelle dans l'écotourisme, cet élément est la plupart du temps secondaire (Weaver, 2001). De plus, comme on le devine assez bien, l'expérience du tourisme culturel ne repose pas nécessairement sur le milieu culturel.

Considérant que le tourisme d'aventure et tourisme culturel peuvent parfois s'entremêlés comme c'est parfois le cas, par exemple, lors d'une activité de chasse en milieu autochtone où les techniques traditionnelles sont partagées avec les touristes.

#### **Paragraphe-4.      *Les lieux privilégiés par l'écotourisme***

En mettant l'emphase sur la protection de l'environnement naturel, les aires protégées deviennent des lieux privilégiés pour l'écotourisme ; lequel dépend en grande partie des ressources naturelles (Lawton, 2001). Madagascar dispose actuellement de 48 Aires Protégées d'une superficie totale de 1.200.000 ha. On peut citer quelques une des aires protégées gérées par le MNP comme celle d'Andasibe, de Zahamena ou de Mangerivola. Par contre, la rareté de ces espèces, leur caractère exceptionnel et pour des milieux naturels intact commande une grande vigilance dans leur utilisation (Couture, 2002). Selon Godwin, 1996), l'écotourisme peut faire profiter les aires protégées de trois façons : en général de l'argent pour gérer et protéger les habitats naturels et les espèces en donnant la chance aux communautés locales de faire des gains économiques grâce aux aires protégées et en offrant un moyen par lequel l'intérêt des gens pour la conservation peut être accru.

De plus en plus, l'écotourisme est perçu comme la meilleure façon de concevoir le tourisme dans ces lieux souvent fragiles et sensibles aux perturbations humaines.

La pratique de l'écotourisme n'est pas strictement limitée à ces aires protégées publiques. Il y a aussi par exemple :

- autour des lacs (celui de Mantasoa, ou Tritriva), des rivières et sur les littoraux côtiers (5 000 Km de côte à Madagascar) ;
- dans les diverses régions montagneuses possédant des potentialités de développement du tourisme sportif (les Tsingy du Bemaraha), des randonnées, des pistes de trekking ;
- autour des sites et patrimoines culturels (tel que le Rova d'Ambohimanga ou celui d'Antsahadinta ou encore d'Ambohidratrimo).

Dans la mesure où ses principes sont respectés, l'écotourisme devrait pouvoir se pratiquer partout où l'on retrouve un milieu naturel adéquat et capable de supporter de pression des visiteurs. L'avantage des aires protégées est que leur organisation souvent bien structurée facilite la gestion des activités touristiques, limitant les effets négatifs éventuels sur l'environnement naturel et socioculturel.

## **CHAPITRE-II. CHAPITRE II : LES OUTILS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **Séction-1. Les outils juridiques et règlementaire internationaux**

En matière internationale, des règles sont déjà en vigueur pour la protection de l'environnement à l'échelle mondiale. En effet, les activités de l'homme engendrent des effets défavorables à la santé humaine et à la conservation de la diversité biologique. La diversité biologique constitue une richesse inestimable pour tous les pays du monde. Elle est constituée de faune et flore et d'un milieu naturel où l'homme vit. D'où la coopération internationale s'est voulue essentiellement de protéger certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre le commerce international (convention sur le commerce international des espèces de faunes et flores sauvages menacées d'extinction et convention de la biodiversité).

Par la suite, des protocoles tels que le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la convention sur la diversité biologique et le Protocole de Kyoto à la conservation cadre des Nations Unies sur les changements climatiques vont essayer de protéger l'environnement contre l'essor mondial de l'industrie et la détérioration de la couche d'ozone.

Ces textes législatifs pris au niveau international vont contribuer à la conservation rationnelle et à la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures puissent vivre en toute sérénité et sécurité. L'importance majeure réside dans la protection globale de l'environnement car actuellement, l'homme est en confrontation avec son environnement. En effet, l'environnement est un système vital à la survie de l'homme et de tout ce qui l'entoure. Cela exige une attention plus sévère de l'homme à son environnement.

Selon la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1981 dispose que le peuple malgache a le droit de vivre dans un environnement qui convient, pris dans son ensemble et qui lui permet de se développer dans son milieu naturel. Il peut également disposer de ces richesses et de ces ressources naturelles. C'est un droit exclusif que confère cette charte africaine : en effet, le titulaire de ce droit peut en jouir tandis que les autres pays ne peuvent s'en prévaloir ?

L'effectivité et d'efficacité des outils juridiques au niveau international dans la protection de l'environnement sont étudiés en plusieurs points dans cette partie Ces points seront :

La convention sur la diversité biologique de Rio de Janeiro(CDB), le protocole de Cartagena sur la prévention du risque biotechnologique relatif à la convention sur la diversité biologique, le protocole de Kyoto à la conservation cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction suivie de la conservation de RAMSAR.

***Paragraphe-1. Convention sur la diversité biologique de Rio de Janeiro :***

Cette convention de Rio de Janeiro du 5 juin 1992 affirme en son préambule que la conservation de la biodiversité biologique est une préoccupation commune à l'humanité. Les êtres humains sont concernés par la conservation de la biodiversité biologique. Cette conservation est en fait la seule issue pour sauver l'humanité des dégâts qu'elle engendré par ces pratiques. En effet, les activités humaines (production à grande échelle qui dégagent des gaz nocifs à tous les éléments de la nature, bois de chauffe et charbon) appauvrisse la diversité biologique.

Depuis plusieurs siècles, l'homme n'a cessé de subvenir à ces besoins par la production à grande échelle c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'industrialisation à outrance. La rentabilité ou le profit de l'usine étant le souci majeur de l'homme polluant son environnement. Cette pratique s'est répandue par l'amour du gain lié à l'évolution économique et social des pays développés. C'est en ce sens que l'existence de cette convention aiderait les parties contractantes à conserver et à utiliser durablement la diversité biologique dans l'intérêt majeur des générations présentes et futures. Juridiquement les premiers responsables sont les Etats.

En effet, ils disposent du droit de souverain sur les ressources biologiques. Ils sont amènes de refuser ou d'autoriser l'accès à ces ressources biologiques en vue de leur conservation et donc de leur protection.

Le contexte de mondialisation pousse tous les Etats à conscientiser leurs citoyens pour protéger leur environnement. Il suscite surtout à réaliser les actions environnementales pour la survie de l'homme dans son milieu.

La conservation internationale solutionnerait manifestement la nécessité de préserver l'environnement mondial. L'environnement constitue un système qu'il ne faut pas négliger car il entoure toute la surface terrestre. C'est pourquoi l'humanité est en danger.

Les dispositions de cette convention explicitent clairement que c'est la paix de l'humanité que l'on souhaite établir à terme. D'autant plus que cette convention vise à protéger

l'environnement d'autres Etats et d'autres régions. Elle ne laisse pas en marge les écosystèmes dégradés ni la disparition des espèces menacées. En outre, il ne suffit pas plus de créer ou d'aménager les aires protégées. Il faut à en ce sens restaurer, remettre en état et renforcer cette protection dans un but d'intérêt général qui est la promotion du développement durable préservant l'écologie. A cet effet, on élabore des plans et stratégies de gestion des aires protégées pour aboutir à une mise en œuvre de cette volonté humaine de se réconcilier avec son environnement. L'instauration d'une politique de gestion effective va éviter les dégâts importants supplémentaires. La conservation exige la coopération et la solidarité des techniques économiques et sociales.

Cependant, pour contraindre chaque partie contractante, il faut nécessaire une législation juridique qui le prévoit afin de déterminer au préalable ce qui doit être effectué et d'évaluer ce qui a été réalisé. C'est un moyen de contrôle formalisé qui est reconnu par ceux qui l'ont consenti. Le problème réside dans le fait seules les parties contractantes font l'objet de sanction si elles ne respectent pas les dispositions de cette convention. L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique prévoit de protéger, d'encourager l'usage coutumier des ressources biologiques en accord avec les pratiques culturelles traditionnelles et l'impératif de leur conservation ou de leur utilisation durable.

La population locale n'est pas mise à l'écart car des mesures correctives sont envisagées là où la diversité biologique s'est appauvrie de fait. Ce texte prévoit qu'il ne faut pas oublier que bien avant l'interdiction de l'exploitation destructrices de l'environnement. Il ne suffit donc pas de conserver, il faut également inciter à la pérennisation de cette conservation car les mauvaises habitudes peuvent revenir si elles ne sont pas contrôlées. Selon l'article 12, des programmes d'éducation et de formation technique et scientifique doivent favoriser la recherche pour la conservation et l'utilisation des ressources biologiques. Les chercheurs scientifiques travaillent pour un but d'intérêt général qui est de permettre la mise en œuvre effective de cette conservation. Ils vont transmettre leur savoir pour préserver l'écosystème rationnellement. Pour pérenniser, il s'ensuit qu'il faut éduquer et sensibiliser le public.

***Paragraphe-2. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique :***

Le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la convention sur la diversité biologique se veut de réconcilier les impératifs mondiaux et la

protection de l'environnement face à l'essor de l'industrialisation. Il n'empêche pas l'utilisation des ressources biologiques mais respecte les biotechnologies.

L'objectif de ce protocole étant de protéger les organismes vivants modifiés qui résultent de la biotechnologie moderne. En effet, ces organismes sont manipulés, transférés et utilisés et peuvent engendrer des effets défavorables. C'est en ce sens que des mesures administratives, juridiques sont exigées pour le respect des dispositions du protocole. A ce titre, tout mouvement transfrontière intentionnel est régit par des formalités (procédure d'accord préalable, notification, délais fixés et impartis entre la partie importatrice et la partie exportatrice). Pour contrôler les respects des dispositions de ce protocole, la conférence des parties agissant en réunion des parties évalue l'efficacité dudit protocole tous les cinq ans, mais en plus elle encourage le respect des dispositions de celui-ci et traite les cas de non-respect.

***Paragraphe-3. Protocole de Kyoto à la conservation cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :***

Le protocole de Kyoto est une conservation qui trouve source suite à la diminution évidente de la couche d'ozone à cause des émissions de gaz à effet de serre par les pays fortement industrialisés(notamment , les USA, le Japon et la Chine).C'est dans ce contexte que le protocole de Kyoto à la conservation cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 11 décembre 1997 énonce formellement en son article II la limitation et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre des parties contractantes. Cette disposition fait d'objet de leur engagement de façon à promouvoir le développement durable. L'émission de gaz à effet de serre est un problème crucial de l'environnement car elle détruit profondément la couche d'ozone qui nous sert à la protection de l'homme face aux rayons solaires. Cet engagement est réglementé par les quantités attribuées à ne pas dépasser qui sont calculés en fonction des émissions anthropiques agrégées exprimées en équivalent dioxyde de carbone. Le but étant de réduire le total d'émissions de ces gaz de 2008 à 2012 d'au moins 5% selon les estimations de 1990.La période entre 2008 et 2012 est celle qui fait office de période d'engagement prévue par le protocole de Kyoto. En effet, durant l'année 1990, ce protocole qui fait foi, affirme que les ressources d'émissions de gaz à effet de serre sont le changement d'affectation des terres et la foresterie. Pour comprendre l'application des dispositions de ce protocole, il faut tenir compte de la formation des équipes d'examen coordonnées par le secrétariat, et la composition d'expert choisie par les parties de la convention et dans le cas

échéant des organismes intergouvernementaux. Ces équipes élaborent un rapport d'évaluation sur le respect des changements, les problèmes éventuels pour remplir ces engagements et les facteurs influant sur leur exécution. Ces points déterminent la traçabilité et l'effectivité de la mise en œuvre des dispositions dudit protocole pour atteindre son objectif principal.

Des critères sont pris en compte pour permettre l'évaluation de la réduction d'émissions. En effet, la partie contractante doit volontairement participer à toutes les actions prévues par le protocole. Elle doit évaluer les avantages liés au respect de ces engagements (effets environnementaux, économiques et sociaux).

Ces réductions sont certifiées par des entités opérationnelles qui sont désignées par la conférence agissant comme la réunion des parties.

La conférence des parties fait régulièrement une procédure de mise en œuvre dudit protocole et décide pour la promotion d'une mise en œuvre effective. En effet, il faut toujours évaluer pour mieux cerner les obstacles, et pour ainsi contourner ceux-ci de manière plus consciente et aboutir à la mise en œuvre effective des lois. La conférence des parties respecte l'égalité des parties contractantes devant leur engagement respectif pour la limitation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce protocole envisage d'éviter un désordre humanitaire et mondial irréversibles.

***Paragraphe-4. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction :***

Les systèmes naturels disposent d'éléments irremplaçables, tels que la faune et la flore sauvages d'où la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction datant du 03 mars 1973(Washington) du fait que le trafic de ces derniers constitue une atteinte à leur protection. Les peuples et les Etas sont concernés au plus haut point sur la protection de cette faune et cette flore sauvages contre la surexploitation du commerce international. C'est dans ce sens que cette convention prévoit une réglementation particulière stricte sur les spécimens d'espèces, leur exploitation doit d'abord être surveillée de près tout en étant compatible avec la survie de ces derniers. En effet, l'exploitation par l'homme des espèces est souvent irrationnelle du fait de la méconnaissance et ou de la mauvaise foi de celui-ci. Cependant, le commerce est permis s'il y a respect des dispositions de cette convention (permis ou certificat requis pour chaque expédition des Spécimens). Les parties coopèrent pour l'ensemble de ce commerce.

#### **Paragraphe-5. Convention de RAMSAR :**

Cette convention de RAMSAR porte sur la protection des zones humides qui renferment une grande richesse naturelle. A son tour, cette convention fait l'œuvre « d'une gestion attentive de ces milieux qui offrent de précieux services ». Parmi ces derniers, on peut citer un habitat sûr pour des milliers d'espèces de faune et de flore, une protection contre les inondations, une meilleure qualité de l'eau, la mise en place d'une économie locale par la venue des touristes et d'autres encore. Il ya aussi une prise en compte des milieux fragiles pour mettre la conservation de la nature au premier plan. Pour comprendre le rôle d'aide que joue cette convention, on peut citer à titre d'exemple : la mise en commun de présence d'eau (douce, saumâtre ou salée) dans les milieux tels que les lacs, les étangs, les golfes, les estuaires, les rivières, les terres inondables, les marais et les ruisseaux. La conservation de RAMSAR montre l'efficacité et l'effectivité des lois internationales. De nombreux efforts ont été réalisés en vue d'un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement. En outre, cette convention ne suffit pas à elle seule pour démontrer cette effectivité et cette efficacité des lois internationales puisqu'elle ne concerne que la protection des zones humides.

#### **Séction-2. Les outils juridiques nationaux**

Chaque pays développe son propre système de gouvernance de ressources naturelles. Il en découle des lois fondamentales et des lois spécifiques. De même, les règles coutumières et locales sont spécifiques au contexte. Les outils juridiques à l'échelle nationale concernant la protection de l'environnement ont preuve d'une importance considérable sur le plan environnemental mais aussi sur les autres plans qui sont inévitablement concernés.

L'Etat malgache dispose de moyens juridiques pour formaliser, contraindre et appliquer en respectant les droits et libertés de tous citoyens. Ainsi nous verrons successivement la loi n°90-033 portant la charte de l'environnement malgache, la loi GELOSE, la loi 2003-009 portant ratification du Protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, suivie du décret n°2003-909 portant ratification du protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la loi n°97017 portant la révision de la législation forestière. Ces lois et décret illustrent les moyens juridiques dont on dispose sur le territoire national concernant spécialement l'environnement à Madagascar.

## ***Paragraphe-1. La charte de l'environnement***

Les objectifs de la charte de l'environnement :

La charte de l'environnement est ratifiée sous forme de loi d'Etat, la loi 90-033 du 21 décembre 1990 modifiée par les lois n°97-012 du 06 juin 1997 et n°2004-015 du 19 Août 2004 (Banque Mondiale, 2010). Ce document montre le cadre d'exécution de la politique nationale de l'Environnement, les objectifs à entreprendre, les programmes environnementaux à réaliser etc. La charte confirme l'intérêt du gouvernement pour favoriser le développement du pays grâce à l'utilisation des ressources naturelles.

Les objectifs de la charte de l'environnement reposent sur la protection et l'exploitation rationnelle de la biodiversité et de la forêt. Leur protection se fait par la création des aires protégées communautaires ou privées, tout en assurant le développement de la population locale. Donc l'utilisation durable des ressources naturelles est prévue. Ce caractère durable vise à donner aux forestiers et à la population exploitant des sources de revenus pérennes ainsi que d'autres alternatives.

En fait la charte de l'environnement tourne autour des deux objectifs. Le premier permet de protéger le patrimoine naturel malagasy tout en développant l'écotourisme. Le second concerne l'exploitation des ressources par la population en tenant compte l'environnement afin de limiter les risques écologiques. La politique environnementale mise en place favorise donc l'exploitation des ressources naturelles par la population. Mais l'exploitation permise est une exploitation rationnelle permettant le développement à la fois pour la génération actuelle et pour les générations futures.

Suivant L'Article 13 : - Les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact.

## ***Paragraphe-2. La loi GELOSE (Gestion Locale Sécurisée)***

La loi GELOSE n° 96-025 a été adoptée le 30 septembre 1996 et promulguée la même année.

Cette loi se veut de concilier la préservation et l'exploitation. Elle transfère la gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales de base. Cette gestion est dite locale car elle s'applique au niveau des communautés villageoises et sécurisée car elle inclut la sécurisation foncière relative. Il s'agit ici de responsabiliser les communautés locales de

base pour pérenniser la conservation des ressources naturelles renouvelables, c'est-à-dire de transmettre cette sagesse aux générations futures. Les ressources naturelles concernées par la gestion sont les forêts, la faune et la flore sauvage, terrestre ou aquatique, l'eau et les territoires de parcours. Ces derniers relèvent du domaine de l'Etat ou des collectivités territoriales. En définitive, la GELOSE se veut de transférer le patrimoine aux générations futures. En application de la loi GELOSE, une nouvelle gestion a été instaurée pour une revalorisation de la forêt : gestion contractualisée des forêts (GCF) ; c'est un mode de gestion en commun dérivé de la GELOSE. L'objectif de la GELOSE et du GCF est de transférer cette gestion les mains des communautés locales de base. En revanche, la GELOSE s'applique à toutes les ressources naturelles tandis que la GCF s'applique spécifiquement aux forêts.

Un projet réalisé dans la perspective du développement durable vise l'équilibre entre ces 3 piliers, pour le bien-être de la population actuelle et celui des générations futures.

L'étude d'impact est un instrument de planification favorisant l'atteinte d'objectifs du développement durable.

En outre, les décrets 1999-954 et 2004-167 relatifs à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) fixent les règles et procédures à suivre et précisent la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet ; un Guide pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social pour les projets de création des Nouvelles Aires Protégées.

### ***Paragraphe-3.            Décret MECIE***

Le décret n° 99-954 relatif à la Mise en Comptabilité des Investissements avec l'Environnement (décret MECIE), modifié par le décret 2004-167 du 3 Février 2004, demande aux investisseurs publics et privés de procéder à une étude d' impact environnemental, lorsque ces investisseurs sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Le Décret portant Mise en Compatibilité des Investissements avec Environnement (MECIE) fixe les règles et procédures applicable en la matière et précise la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet.

La **loi MECIE** ou Mise en Compatibilité de l'Investissement à l'Environnement qui exige une évaluation environnementale des activités touristiques et la présentation soit d'une

Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie soit un Programme d'Engagement

Environnemental (PREE) selon l'envergure et la localisation dans une zone sensible ou non du projet.

a. Il existe deux différentes formes de MECIE :

- **Etude d'impacts environnementale ou EIE (cf.art 4-nouveau-et annexe I du décret)**

(Pour les projets d'investissements qui présentent des impacts importants sur l'environnement)

L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est un instrument institué pour une loi et des réglementations afin d'assurer une meilleure intégration des considérations environnementales au développement et une meilleure utilisation des ressources et du territoire.

L'EIE vise la prise en compte des préoccupations environnementales à toutes les phases de réalisation du projet, soient sa conception, sa mise en place, son exploitation et sa fermeture s'il ya lieu.

Elle aide le promoteur à concevoir un projet plus respectueux du milieu d'implantation tout en étant acceptable aux plans technique et économique.

L'EIE sert à prévoir et à déterminer les conséquences écologiques et sociales positives et négatives d'un projet. L'importance relative attribuée aux impacts négatifs devrait aboutir à la définition de mesures d'atténuation ou de mesures de compensation contribuant à réduire les impacts. L'étude peut également permettre de développer d'autres alternatives ou variantes du projet moins dommageables pour l'environnement.

L'Etude d'Impact Environnementale ou EIE (Cf. art 4-nouveau- et annexe I du décret) est primordial pour les projets d'investissements qui présentent des impacts sur l'environnement tel l'écotourisme.

- **Programme D'Engagement Environnemental ou PREE (cf. Art5-nouveau-et annexe II du décret)**

(Pour les projets d'investissements qui présentent de moindres impacts sur l'environnement)

Le PREE est un programme géré directement par la cellule Environnementale du Ministère sectoriel dont relève tutelle de l'activité, qui consiste en l'engagement du promoteur de

prendre certaines mesures d'atténuation des impacts de son activité sur l'environnement, ainsi que des mesures éventuelles de réhabilitation du lieu d'implantation.

*b. Arrêté interministériel n°4355/97 portant définition et délimitation des zones sensibles*

**Article 2 :** est dite sensible une zone constituée par un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisée par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de modifier lesdits éléments et /ou de dégrader voire de détruire ladite zone

**Article 3 :** sont considérées comme zones sensibles :

Les récifs coralliens, les mangroves les îlots, les forêts tropicales, les zones sujettes à érosion, les zones arides ou semi-arides sujettes à désertification, les zones marécageuses, les zones de conservation naturelle, les périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines, les sites paléontologiques, archéologiques, historiques ainsi que leurs périmètres de protection

Les zones abritant les espèces protégées et/ou en voie de disparition sont fusionnées avec les zones de conservation naturelle à l'intérieur desquelles elles se trouvent.

**Paragraphe-4.      *La ratification du protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques***

La loi n°2003-009 du 03 septembre 2003 porte sur cette ratification du protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle est suivie d'un décret qui est le décret n°2003-009 portant le même objet. Ce sont les textes juridiques qui approuvent formellement que Madagascar a ratifié ce protocole et fait partie des Etats contractants. En matière de droit des traités, la ratification est la dernière étape à exécuter selon la volonté des Etats dans le cadre de procédure de validation des traités internationaux.

En effet, trois étapes forment cette procédure de conclusion d'un traité international. Ce sont : la négociation, la signature et la ratification.

Selon l'exposé des motifs, l'objectif principal de la convention cadre des Nations Unies sur le les changements climatiques est d'empêcher « *toute perturbation anthropique dangereuse (provoquée par l'homme) du système climatique* ». En d'autres termes, cette convention prend

l'initiative de contrôler les activités humaines, du moins les surveiller contre toute forme d'atteinte à l'environnement dans sa globalité. Une grande majoritaire de la population malgache semble ignorer l'importance capitale de la protection de l'environnement. Les activités citées dans la charte de l'environnement malgache constituent la principale source de dégradation de l'environnement.

C'est dans son intérêt que Madagascar entre en jeu et profite directement et indirectement aux possibilités offertes par le Mécanisme de développement Propre (MDP). Ces possibilités sont : la réduction de la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, la réduction des coûts énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air local, l'accès aux technologies, écologiques, la hausse de l'investissement dans le secteur prioritaire de l'économie et l'amélioration des infrastructures possibles d'emploi. Madagascar peut profiter facilement de ces possibilités étant donné la situation du pays qui se veut un développement durable en passant par un développement national.

#### ***Paragraphe-5. E-Législation forestière***

La loi n° 97-017 du 08 Août 1997 qui porte sur la révision de la législation forestière prévoit que l'Etat s'engage pour une politique volontariste de reboisement. Cette loi protège particulièrement les richesses forestières du pays. Le gouvernement servira de modèle dans cette politique de reboisement. C'est une incitation à agir pour sauvegarder les richesses forestières restantes. En effet, la déforestation est analysée comme facteur essentiel ayant réduit « l'île verte » en une nouvelle île dépourvue de ses richesses : « île rouge ».

L'article 7 de cette même loi énonce le régime forestier : celui-ci a pour objet de la protection et la bonne gestion durable des ressources forestières. A cet effet, Madagascar bénéficiera de l'application de cette loi pour la protection et la conservation des ressources forestières ayant échappées à la déforestation.

#### ***Paragraphe-6. La ratification du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique***

Parallèlement à la ratification du protocole de Kyoto, Madagascar a adhéré au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique. La loi n° 2003-032 du 20 novembre 2003 porte le protocole de

Cartagena et suivie du décret n° 2003-1095 de la même date. Le pays subit également des importations illicites d'espèces en voie de disparition et c'est en ce sens que réside l'importance de cette ratification. D'autant plus qu'il compte un grand nombre d'espèces spécifiques. En d'autres termes, l'île dispose d'un taux élevé d'endémicité. Cette ratification permet effectivement le suivi des actes illicites qui peuvent survenir et porter atteintes à l'environnement.

## **CHAPITRE-III. L'ECOTOURISME A MADAGASCAR SELON MNP**

### **Séction-1. Situation de l'écotourisme à Madagascar**

Madagascar a opté pour un développement du tourisme comme un des principales sources de devises. Il possède en effet des potentialités peu à peine exploités dans ce domaine. Si

Madagascar ne peut être vraiment concurrentiel en matière de tourisme classique, ses particularités en matière de faune et flore, de paysages particuliers et de sa richesse culturelle le placent dans une position très avantageuse du point de vue écotouristique. (Politique sous sectorielle de l'écotourisme dans les AP, p.3)

L'écotourisme à Madagascar est assimilé au tourisme dans les AP car il est assez difficile actuellement de mesurer les retombées spécifiques de l'écotourisme en dehors des AP.

(PNUD, concept de l'écotourisme, p.12)

#### ***Paragraphe-1. La politique sous sectorielle de l'écotourisme dans les AP***

La fragilité de la matière première de l'écotourisme dans les AP, c'est-à-dire le milieu naturel, exige des normes et des règles particulières à respecter. Par exemple, il faut se soucier de l'écosystème, le respecter, ou encore il faut s'assurer de faire bénéficier la population locale des retombées économiques. (Politique sous sectorielle de l'écotourisme dans les AP, p.3).

En 1999, Parcs Nationaux Madagascar a alors élaboré une « Politique sous sectorielle de l'écotourisme dans les AP ». (Plan GRAP p.85). Le tableau suivant montre les principes directeurs et les objectifs de développement de l'écotourisme contenu dans ce Plan.

**Tableau 1. Principes directeurs et les objectifs de développement de l'écotourisme contenu dans ce Plan.**

<b>Objectifs stratégiques</b>	Développer et rentabiliser l'écotourisme dans certains sites sélectionnés dont le potentiel est porteur
<b>Principes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la conservation des ressources naturelles</li> <li>- Souci de la santé écologique</li> <li>- Mobilisation des institutions publiques et privées</li> <li>- Respect de la culture locale</li> <li>- Recherche de la qualité des services pour la satisfaction des visiteurs</li> <li>- Contribuer au développement économique durable</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et valorisation du patrimoine naturel conservé dans les AP</li> <li>- Amélioration de la balance des paiements</li> <li>- Amélioration du niveau de vie de la population à travers la réalisation de microprojets de développement</li> </ul>

Source : Les objectifs de développement de l'écotourisme dans les AP (Source : PLAN GRAP).

***Paragraphe-2.        Les prérogatives de Madagascar National Parks dans les Aires Protégées utilisation des Droits d'Entrée dans les Aires Protégées***

L'écotourisme est un moyen de financer le réseau d'AP et de valoriser les stations forestières et donc de favoriser une gestion durable des ressources qu'elles abritent. Il génère des revenus pouvant être conséquents sur certains sites. En effet, la moitié des Droits d'Entrées dans les Aires Protégées (DEAP) payés par les visiteurs des AP a pour finalité de financer le fonctionnement de MNP et de faire des villageois des alliés à la conservation par la réalisation de microprojets. La décision a été prise par le Conseil d'Administration de l'ANGAP en 1993. Cet argent est distribué au niveau des fokontany sur les territoires desquels se trouve l'Aire Protégée visitée par les touristes. Un Comité local de Gestion (COGES) ou (COSAP) Comité d'Organisation Sociale des Aires protégées) localement organisé et contrôlé des Aires Protégées recevra l'autre moitié.

La moitié détenue par MNP servira à financer la gestion des Parcs et Réserves Nationaux, tandis que l'autre moitié gérée par le COSAP sera consacrée à l'amélioration de vie c'est- à dire, les habitants qui veulent recevoir une part des 50% du DEAP doivent former un groupe

qui a un projet de développement comme par exemple, groupe d'éleveurs de lapins. Après les étapes de constitution de dossiers, le groupe peut obtenir l'aide, soit de l'argent, soit des matériels.

Les opérateurs économiques et/ou touristiques locaux devraient prendre l'initiative de présider ce comité chargé de la gestion de revenus. Le comité sera responsable d'établir les priorités de développement et de gestion pour les Aires Protégées et les zones périphériques.

En outre, le comité établit une procédure comptable avec un système de vérification à l'amiable et envoie tous les rapports financiers à MNP. Le financement aide les villageois au démarrage des microprojets : culture de gingembre, élevage de poules pondeuses...et pour construire des infrastructures de développement de la région. A savoir : écoles, petits barrages.

### ***Paragraphe-3. Principaux problèmes environnementaux des projets touristiques.***

Les principaux problèmes environnementaux liés aux aménagements touristiques sont conditionnés par leur localisation et son fonction de la capacité de charge du milieu naturel et de l'existence de pratiques qui peuvent endommager ou perturber le milieu d'implantation.

La liste suivante donne un aperçu des principales sources d'impacts sur l'environnement des projets touristiques observée à Madagascar et dans les autres régions similaires :

- pollutions directes liées à l'activité hôtelière : condition d'évacuation d'eau usées et d'élimination des déchets.
- travaux de génie civil pour l'aménagement spatial des sites et la mise en place des infrastructures (déboisement, construction de voie d'accès, terrassement, excavation, remblayage, drainage, détournement de cours d'eau, construction des digues et canaux etc.) et dommages causés aux écosystèmes fragiles et habitat de la faune sauvage.
- perturbation de la qualité de l'air et effets sur le climat local ou régional.
- dégradation de la physionomie des paysages par des constructions ou aménagements dont les dimensionnements ou les caractéristiques architecturales ne sont pas adaptés à leur environnement.
- problèmes de capacité de charge et les dangers de surexploitation des ressources naturelles, y comprises les menaces de biodiversité ;
- problèmes socio-économiques et socioculturels induits par l'installation des projets : effets sur les structures économiques locales et régionales, sur le marché de l'emploi et sur le

style de vie de la population concernée, y compris problèmes de santé, aggravation de la prostitution, de l'insécurité des personnes, des vols sur les touristes, de la mendicité etc.

#### ***Paragraphe-4. Identification et évaluation des principaux impacts sur l'environnement.***

Un des objectifs de l'étude d'impact est d'identifier les effets d'un projet afin de le modifier pour y apporter les ajustements visant à limiter les impacts négatifs. Dans le cadre de la planification de son projet, le promoteur est invité à retenir au départ une démarche de planification environnementale qui vise à minimiser les effets environnementaux adverses dès l'étape de la conception. Ainsi, les principes de planification devraient considérer entre autres :

- la protection des zones sensibles
- la localisation des développements en périphérie des zones à forte biodiversité et le respect de marges de recul le long des zones riveraines et côtières ;
- éviter la perturbation des processus écologiques, etc.

L'étude d'impact devra démontrer que le choix de la localisation des infrastructures s'est effectué en respect des considérations écologiques et sociales et constitue un choix acceptable sur le plan environnemental basé sur des comparables ou alternatives.

Dans le cadre des zones de développement touristique , une attention particulière doit être portée à l'érosion pouvant résulter d'un nettoyage excessif de la surface du sol, de la construction de routes et de pistes, au contrôle des rejets d'eaux usées pouvant causer des nuisances sur le site ou à proximité aux problèmes d'accès occasionnés par l'achalandage et l'augmentation du trafic, à l'augmentation du bruit, à la pollution de l'air et à l'augmentation de la densité de la population au-delà de la capacité des services disponibles .

La planification devra démontrer que les infrastructures proposées respectent la capacité de charge du milieu récepteur, en particulier au niveau de la biodiversité.

#### **Séction-2. Les mesures de protection et de gestion du Parc Nional d'Andasibe – Mantadia**

Nous nous sommes posé deux principales questions concernant le cas spécifique du Parc National d'Andasibe-Mantadia. La première serait de savoir quelle est la situation juridiques

du PNAM et la seconde de se demander quelles sont les acteurs qui participent pour la facilité de la conservation du PNAM.

### ***Paragraphe-1. Les outils juridiques et réglementaires applicables au PNAM***

Depuis la Charte de l'environnement Malagasy, plusieurs textes législatifs nationaux promulgués dont le code des Aires Protégées qui constitue la principale norme en vigueur, et d'autres textes juridiques.

#### ***2-1-1. Code de Gestion des Aires Protégées***

Le cadre juridique régissant les AP est défini par Loi N° 028/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte du (COAP) Code de Gestion des Aires protégées (Loi2001/05 du 11 février 2003 portant Code de Gestion des Aires Protégées ainsi que ses décrets d'application 2005-013 et 2005-848).

#### ***1-1-1. L'esprit du code***

Se basant sur l'énoncé principal qui considère que l'homme et l'environnement sont des entités indissociables et que la survie de l'une est étroitement liée à celle de l'autre, l'esprit du texte est de pouvoir ériger une politique de gestion, de conservation et de protection de l'environnement.

A ce propos, le texte émet 2 principes afin de pouvoir amener à bien cette politique de conservation : un principe stratégique, et un principe opérationnel.

Pour ce qui est principe stratégique, l'idée est de pouvoir intégrer la politique de conservation dans la vie sociale même des composantes de la société ; éduquer les riverains afin qu'ils soient partie prenante de cette conservation même, et également axer toutes les recherches (scientifiques, sociales, culturelles) à leurs applications directes sur la conservation de l'environnement. Ce premier aspect vise également à un développement économique du milieu en question et donc avec l'idée d'un développement régional et national.

Pour ce qui est du principe opérationnel, l'idée est de pouvoir inventorier les organismes affectés de près ou loin au problème de l'environnement ; d'établir un plan d'action collective ou particulière à chaque entité concernée ; et finalement d'ériger des lois ou règles à respecter pour une efficacité réelle de cette politique de conservation.

En tout état de cause l’implication de l’Etat dans cette politique de conservation est vivement souhaitée avec évidemment tous les effets que cela impliquerait dans la vie de la communauté malgache.

### ***1-1-2. Principes et dispositions***

Une des catégories des Aires protégées, le Parc National d’Andasibe –Mantadia est un patrimoine de l’Etat. On entend par patrimoine de l’Etat, non seulement son domaine public mais aussi son domaine privé. Géré par Madagascar National Parks, une association de droit privé créée le 18 juin 1990 par Acte Sous Seing Privé, qui est également reconnue d’utilité publique par le Décret n° 91-592 du 04 Décembre 1991, le PNAM est sous le contrôle de l’Etat. De ce fait, PNAM est immatriculé au nom de ce dernier.

Etant donné que le PNAM est la propriété de l’Etat, celui-ci détermine les orientations principales de sa gestion. En étant patrimoine de l’Etat, et matérialisé par le MNP, le PNAM est imprescriptible comme toutes les autres catégories d’AP.

### ***2-1-2. Les autres textes spécifiques au PNAM***

Des textes sont spécifiques au Parc National d’Andaibe –Mantadia. Le premier étant l’arrêté n° 2278 MAER/SEGREF/FOR du 21.06.1970 affectant à la station forestière d’Analamazaotra la parcelle n°2 du domaine forestier, et le second est le Décret n°89-11 du 07.08.02 portant création du PN n°3 de Mantadia dans le fokotany de Moramanga, Faritany de Toamasina.

#### ***Paragraphe-2. Principaux acteurs***

##### **2-2-1. -Madagascar National Parcs comme opérateur de conservation et de développement :**

Le Parc National Andasibe Mantadia a été financé principalement depuis 1998 de la Banque Mondiale, et a bénéficié d’un bon financement. La gestion du Parc a donné des résultats depuis ces financements. La conservation de sa biodiversité de manière est soutenue et efficace à travers des outils à base scientifique. Cette conservation s’est traduit par la matérialisation et l’entretien des infrastructures de conservation (les plaques indiquant les différentes limites, le poste de garde, la réalisation des missions de patrouilles et de surveillance que ce soit par les agents du Parc soit avec les partenaires (les polices judiciaires, les villageois à travers les comités de vigilance), aussi la réalisation des séances de

sensibilisation. Le Parc est cogéré avec le Comité de Soutien à l’Aire Protégée qui a donné appui au gestionnaire du Parc pour sa conservation en parallèle avec le développement local à travers les projets financés par la part du droit d’entrée au Parc. Le développement de l’écotourisme a été concrétisé par l’augmentation annuelle du nombre de visiteurs du Parc. Tous ces indicateurs montrent l’efficacité de sa gestion.

Issues des richesses et par analyse, les cibles de conservation démontrent une viabilité générale « haute » de la biodiversité de l’Aire Protégée. L’AP joue un rôle fondamental dans la conservation de la richesse exceptionnelle de Madagascar. Toutefois, ces ressources naturelles constituent aussi la satisfaction des besoins quotidiens de la population riveraine. L’utilisation des ressources naturelles entraîne des impacts négatifs sur l’Aire protégée. Vers la fin 2011, les pressions qui s’exercent sur le Parc sont moyennes. Une analyse des pressions et des impacts de ces pressions sur les cibles de conservation indique que les pressions les plus importantes sont la coupe de bois, la divagation de bétail et le braconnage. En général, le niveau de menace général du Parc est jugé moyen.

La mission de Madagascar National Parks est de « conserver et gérer de manière durable les parcs nationaux et réserves de Madagascar. Ces Aires Protégées devront constituer un levier d’incitations économiques pour la conservation auprès des populations locales, attirer l’investissement (Bailleurs de Fonds, privé, assistance technique-ONG) et assurer la pérennité financière par le renforcement de la culture entrepreneuriale à tous les niveaux de gestion.

Madagascar National Parks se considère alors comme une Institution pérenne de notoriété reconnue tant sur le plan national qu’international par les investisseurs (Bailleurs de Fonds, secteur privé), les partenaires techniques et par ses clients comme entreprise professionnelle dans la gestion durable des Aires Protégées d’intérêt national qui représentent les “joyaux” de la nature et de la biodiversité de Madagascar.

Quand le Parc National fût classé AP en 1997, il y a eu beaucoup de déception de la part de la population locale. En effet, elle a été habituée à valoriser à sa manière les ressources naturelles en les exploitants, en pratiquant le Tavy. Plus tard, l’écotourisme a été développé dans la région, les populations qui n’en croyaient pas, n’attendaient que de voir les intérêts que ce développement peut leur apporter ; c’est pourquoi MNP se doit de leur démontrer que l’écotourisme constitue une alternative de développement qui peut leur en profiter d’une manière durable.

Le DEAP, une recette pour la conservation du parc et l'amélioration de vie de la population locale. Comme il a été dit plus haut, il est essentiel que les résidents locaux profitent de l'écotourisme et ce faisant le rendent prospère et à long terme durable. C'est exactement dans ce sens que le programme DEAP a été établi. Le PNM est l'une des aires protégées la plus visitée de Madagascar. L'abondance des touristes, chercheurs et classes vertes visitant la réserve lui offre une place importante au sein du réseau Parcs Nationaux de Madagascar. Lorsqu'un touriste étranger souhaite découvrir le parc national d'Andasibe (c'est également le cas des autres parcs de Madagascar), il doit s'acquitter du droit d'entrée. MNP a décidé d'octroyer la moitié de cette somme aux populations locales pour leur développement (c'est ce qu'on appelle les 50% des DEAP).

On réalise en effet que ce dernier est nécessaire même si l'on cherche la protection et la conservation ; ainsi, au lieu d'en faire un ennemi, autant essayer d'en tirer profit. De ce fait, le but du programme DEAP est de « soulever la conscience de la valeur de la forêt et encourager la conservation au niveau des résidents de la zone périphérique en leur fournissant une motivation économique directement liée à la conservation »

L'objectif du DEAP est donc de catalyser le développement socio-économique qui répond aux besoins exprimés par les résidents de la zone périphérique et qui n'est pas contradictoire aux buts de la conservation à travers les fonds générés par le tourisme. De cet objectif on enregistre bien l'idée de vouloir aider économiquement les résidents tout en leur inculquant la notion de conservation et en leur faisant accepter l'arrivée des touristes dans leur région.

### **2-2-2. La population locale comme bénéficiaire et gestionnaire du site**

En plus des revenus apportés par le DEAP, la population est le partenaire des sites touristiques et de la sauvegarde des richesses culturelles. Pour développer l'écotourisme dans la région, des stratégies et tactiques basées sur la motivation et la participation effective des populations cibles dont les paysans riverains des AP ont été adoptées.

Les AP communautaires ont été ouvertes pour impliquer la population à la gestion du site et la responsabiliser vis-à-vis de leurs actions. En effet étant la gérante et la bénéficiaire totale, son action, le gaspillage ou l'exploitation rationnelle des ressources naturelles sur le site détermine ses avantages et son destin.

Pour la bonne marche de la gestion des AP communautaires, d'autres types de formations sont également octroyés à la population locale. Ces formations ont pour objectif d'offrir aux habitants gestionnaires les connaissances nécessaires pour gérer le site. Ces notions sont

importantes dans la mesure où le VOI (Vondron'Olona Ifotony) doit gérer le site suivant des programmes établis et acceptés par des partenaires techniques et financiers. Une compréhension minimum de l'environnement est indispensable pour gérer la réserve dans les meilleures conditions et durablement.

Les habitants forment des associations suivant leur activité. Les membres de l'association sont alors formés pour être compétents à gérer le site. En effet, la connaissance de l'état de lieux par la population locale est impérative pour arriver à travailler efficacement avec les partenaires.

Le PNAM n'arrive pas à gérer à lui tout seul les AP. Des partenaires participent et jouent des rôles dans la conservation et stratégies du Parc.

### ***1-1-1. Les partenaires locales identifiés***

#### **➤ COSAP**

Le Comité d'Orientation et de Suivi de l'Aire Protégée ou « COSAP » est un comité constitué en majorité de CLP (65%) et d'autres collèges (35%) au niveau de chaque UG(Unité de Gestion) de MNP, il est un élément de base de la Cogestion.

#### **Mission :**

Assurer que les intérêts de l'AP et de ses populations riveraines soient pris en considération dans toute planification locale, régionale et nationale de développement et en faire plaidoyer.

#### **Rôle :**

Organe consultatif. Pour cela le COSAP est appelé à :

- conseiller le gestionnaire de l'AP sur les orientations de la gestion de l'AP et sur le développement de la Zone périphérique par l'intégration de l'AP dans les différents Plans de Développement Régionaux ou PRD ; être informé sur le Rapport de Travail annuel et consulté sur le PTA ; proposer des solutions qui impliquent les collèges du COSAP ;
- participer dans la réorientation, validation et soutenance des activités annuelles de l'UG ; approuver les informations (Fiche de collecte de données) venant de CLP.
- jouer un rôle de leader dans la communication, information et animation dans toutes actions touchant l'intégration de la conservation de l'AP dans le Développement Régional ; participer activement dans le lobbying de l'AP aux niveaux local et régional ;

- participer à la résolution d'éventuels conflits entre le gestionnaire de l'AP, les communautés de base et les autres acteurs de développement dans la région ;
- défendre et soutenir les enjeux et intérêts de l'AP et des populations riveraines ;
- évaluer l'exécution des cahiers de charges et contrats établis entre le gestionnaire de l'AP et les communautés et institutions bénéficiaires.
- effectuer une mission de soutien : i- sensibilisation dans les zones périphériques de l'AP avec l'appui financier de celle - ci. ii- Suivi de la mise en œuvre de sous projets et évaluation de leurs effets/impacts.

➤ **CLP**

Les Comités Locaux du Parc ou CLP sont issus des structures communautaires ayant des influences/liens directs sur l'AP : i- soit existantes et mis en place durant le PE3 (comités de vigilance ou de surveillance ; groupes relais etc...), ii- soit à créer selon le contexte local de l'AP.

**Mission :**

Veiller à l'entretien de la cogestion collaborative entre COSAP et MNP en assurant : i- la défense de la conservation de l'AP et les intérêts de la population riveraine dans toute planification, priorisation, exécution des sous projets ; ii- la bonne marche de l'IEC (Information, Education et Communication) et la bonne collaboration entre MNP et les autres organisations locales.

**Rôle :**

- Prendre le relais aux renforcements de capacités entre les CLP ;
- Assurer l'Information, l'Education et la Communication (IEC) des communautés du Fokontany sur les menaces et pressions ;
- Participer aux activités du Parc (Patrouille et surveillance, sensibilisation, suivi écologique participatif, etc.) ;
- Participer à la gestion des conflits ;
- Faciliter la relation de collaboration avec les autres organisations locales de développement comme Comités Villageois de Développement (CVD) ;
- Elaborer la planification spécifique des actions tout au long du processus d'élaboration du Plan Villageois de Développement/PlanCommunal de Développement (PVD/PCD),
- Identifier et prioriser les sous – projets, incluant ceux émanant des CVD ;

- Soutenir les sous projets à valider au niveau du COSAP et à intégrer dans le plan de travail Annuel (PTA) de l'Unité de Gestion ;
- Contribuer à l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) de l'Unité de Gestion au niveau des secteurs ;
- Effectuer le suivi des actions de développement menées au niveau du Fokontany (microprojets, transfert de gestion).

Avec le niveau d'instruction dans la région est assez bas, il est difficile de changer la mentalité, qui a survécu des dizaines d'années en l'espace d'un programme. Malgré tout, les communautés locales restent toujours les points importants dans l'appropriation et la pérennisation des activités si elles sont impliquées dans tous les processus.

### ***1-1-2. Les autres parties prenantes***

Pour que le PNAM atteigne ses objectifs, la collaboration avec les autres parties prenantes ne sont négligeables. Ces parties prenantes sont formé par :

- les sociétés civiles (ANAE, Ambatovy, les autres ONG)
- l'institution étatique, les collectivités Territoriales Décentralisées ou CTD : la Région et le Conseil Régional, les Mairies et les Conseils Communaux, les fokontany), et
- l'institution étatique, les Services Techniques Déconcentrés ou STD : le District, les Chefs d'Arrondissement, la Circonscription forestière, le Cantonnement forestier, les différents services (agriculture, élevage, pêche, de santé, de l'éducation, sécurité publique, judiciaire, etc.).
- l'institution étatique : le Parlement

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le XX<sup>ème</sup> siècle est marqué par la préoccupation de l'humanité sur l'environnement. Conscient de l'importance de l'environnement aux conditions de vie de l'humanité, la relation de l'Homme sur la nature change. Cependant l'évolution de la technologie et ses conséquences, a poussé l'Homme à remettre en question ses actions. En effet, l'Homme est conscient de l'épuisement rapide et irréversible des ressources naturelles. Ainsi, l'Homme a appris à prendre soin de la nature et à les préserver.

Les actions de préservation de l'environnement sont accentuées avec l'apparition du concept de développement durable en 1987 avec le rapport de Brundtland. Le développement durable respect l'équité entre la génération présente et la génération future. Le développement durable vise trois objectifs : l'intégrité écologique, l'équité entre les nations, les individus et les générations, et l'efficacité économique.

Pour Madagascar, en particulier, une grande partie du tourisme se base sur les ressources naturelles c'est à dire, sur le tourisme de la nature, plus précisément sur l'écotourisme. Mais l'environnement subit une forte dégradation. La participation de Madagascar à des diverses conférences mondiales pour l'environnement qui a engagé son responsabilité à la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité ainsi que l'éradication de la pauvreté. Pour réaliser les politiques nationales et les programmes internationaux, des institutions de gestion de l'environnement ont été créées à Madagascar. Les Aires protégées(AP) ont été ouvertes, soit à la demande de la population locale (AP communautaire), soit à la demande d'une organisation non gouvernementale (ONG). Les AP sont les outils pour assurer la conservation de la biodiversité. Car ces AP permettent la protection, la reproduction et l'utilisation raisonnée des ressources à caractère endémiques ou non.

L'écotourisme est l'une des activités favorables dans les AP et adéquate au développement durable. Suite au développement de l'écotourisme l'étude d'impact environnemental tient une place très importante au niveau de l'investissement et de la protection de l'environnement en général.

Nous avons pu constater que les parties prenantes et MNP sont interdépendantes. Ce qui veut dire que la conservation de la biodiversité et le développement de l'écotourisme ne fait seulement pas par MNP mais également à toute les parties prenantes.

**PARTIE-II. ANALYSES ET PERSPECTIVES  
DE L'ECOTOURISME DU PARC NATIONAL  
ANDASIBE MATANDIA**

## INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans cette deuxième partie nous évoquerons l'importance du développement de l'écotourisme dans le Parc national d'Andasibe-Matandia afin de participer à la conservation de la biodiversité et le développement de la population locale.

Madagascar recèle d'innombrables trésors faunistiques et floristiques. Le Parc National d'Andasibe-Matandia, en tant que témoin de la biodiversité malagasy conserve de ces certains de ces trésors, et on y trouve même des espèces rares, dont le fameux Indri, fierté et principale source de prestige du parc. Malheureusement divers dangers menacent ces espèces et risquent même de les faire disparaître à jamais. D'où la nécessité de les protéger et les conserver.

Pour mieux cerner notre étude, cette partie constitue trois chapitres :

-le premier chapitre parlera l'utilité de la conservation du Parc National d'Andasibe – Matandia. L'effectivité des applications juridiques au sein du Parc est très importante pour la gestion du Parc. Le PNAM dispose des potentialités écotouristiques exploitables. Pour cela des actions sont entreprendre par le MNP et des divers acteurs participant à la conservation et protection de la biodiversité. Le PNAM subit des principales contraintes se sont les pressions et menaces directes par les résidents et dues à l'écotourisme.

-le deuxième chapitre analysera les impacts du développement de l'écotourisme à Andasibe. L'écotourisme demeure la principale activité génératrice de revenus qui promeut le développement économique des communautés riveraines dans les zones périphériques d'Andasibe-Matandia. Les résultats sont visibles au niveau de la fréquentation du parc par rapport à l'effectif de ses visiteurs et par les recettes générées par le Parc. L'idée de l'intégration de la population riveraines à la gestion du PNAM est indispensable ce qui entraîne le développement social.

-le troisième chapitre consistera sur les limites et perspectives de l'écotourisme. Le modèle vertueux de l'écotourisme est une méthode pour mettre en exergue les apports et les limites de l'écotourisme. Cette méthode permet de connaître le processus de développement de l'écotourisme pour atteindre le développement durable et d'apporter des perspectives pour améliorer le développement de l'écotourisme.

## **CHAPITRE-I.L'UTILITE DE LA CONSERVATION DU PNAM**

### **Séction-1. Effectivité des applications juridiques au sein du PNAM**

#### ***Paragraphe-1. La responsabilité vis-à-vis de l'Etat***

Dans le cadre de sa mission, l'organisme chargé de la gestion du réseau national des aires protégées lequel n'est autre que Madagascar National Parks, bénéficie des droits et est soumis à des obligations. Nous allons voir tout d'abord ces droits pour ensuite connaître ces obligations.

Madagascar National Parks peut bénéficier d'un entretien de l'Etat. (Article 37 du COAP). Il est responsable facilitateur et gérant. MNP a le pouvoir de subdéléguer la gestion opérationnelle à une autre entité que ce soit publique ou privée mais après avis du Ministère de l'environnement qui n'est autre que le ministère tutelle.

En ce qui concerne ces obligations, il a le devoir de faire un compte rendu public au Ministère de l'environnement de l'exécution de sa mission. Aussi la mission du MNP doit être conforme aux dispositions prévues dans le Code Civil ou au plan de gestion. Il doit se doter d'un plan d'action de gestion ; plan de zonage et un règlement intérieur. Et enfin, MNP doit exercer la fonction de police écologique.

#### ***Paragraphe-2. La responsabilité vis-à-vis du PNAM***

##### ***1-1-1. Surveillance et contrôle***

Pour une bonne effectivité des applications juridiques, l'organisme chargé de la gestion du réseau des AP est soumis à une double obligation : l'obligation de surveillance et celle de contrôle. Pour ce faire, il dispose de 18 agents actuellement. Ces agents sont appelés à faire des patrouilles, et leur présence est toujours assurée d'une manière rotative dans l'ensemble du territoire. Pour ce qui est de la patrouille, la base à son organisation pour la surveillance et le contrôle du parc est le zonage.

Aussi, ils procèdent à des contrôles réguliers et inopinés en forêts avec des moyens tant humains que matériels. Lors des contrôles, ils procèdent des travaux d'entretien et de maintenance. Ce qui est importants pour la préservation de l'intégrité du parc. Et c'est cette préservation qui va conduire à un développement durable.

### ***1-1-2. Education environnementale***

Pour contribuer à un développement durable, l'éducation environnementale est aussi un moyen important pour la sensibilisation de la population (que ce soit local ou nationale). Elle se manifeste par des activités qui se font annuellement. On y trouve la sensibilisation du village laquelle se manifeste par des projections de films, la sensibilisation scolaire par des journées récréatives dans le parc, le lobbying des amis du parc.

### ***1-1-3. Droit et obligation des tiers***

Le droit principal dont bénéficient les tiers est le droit d'usage. (Prévu à l'article 4 du COAP) Ce droit d'usage « est un prélèvement à but non commercial pour les besoins domestiques vitaux et/ou coutumiers ». Il est stipulé que ce droit d'usage doit s'exercer dans le cadre d'une convention formelle conclue entre le gestionnaire et le bénéficiaire.

En ce qui concerne leurs obligations, il est interdit de résider, pénétrer, camper et survoler à moins de 1000m d'altitude au-dessus du parc national.

Toutefois, ce principe est écarté dans le cas d'une obtention d'une permission, ou bien pour des recherches scientifiques.

### ***1-1-4. Effectivité en fonction des principes coutumiers***

Parmi les nombreuses formes de droit coutumier (via le hazomanga, le fomban-drazana), c'est le dina et le fady qui ressemblent le plus au droit positif moderne. Formalisé par le vote majoritaire, le dina et le fady le reflètent le caractère d'une société démocratique. Etant des droits légitimes locaux, l'Etat malgache tente d'intégrer ces derniers dans le droit moderne (textes qui formalisent ce lien entre le droit moderne positif et le droit coutumier par voie du dina)

- *Le dina* : sont avalisés et sacrés à travers des cérémonies collectives, ainsi ils doivent être respectés et leur violation devrait être résolue au niveau inférieur par les arrangements entre les parties concernées. Les dina constituent aussi un instrument de l'application de la GELOSE ; il est donc clair qu'ils doivent jouer un rôle majeur dans la gestion locale des ressources naturelles.
- *Les fady*(relatifs au PNAM)

Certains tabous contribuent à la conservation des forêts, comme par exemple le fait de considérer certaines parcelles de forêt comme lieux sacrées quand il existe des lianes

entrelacées autour de la rivière. Dans un cas pareil, bon nombre d'interdiction sont établies autour de cette croyance, ce qui est avantageux pour la protection des forêts.

Par contre, il existe de nombreux tabous qui n'a aucun lien avec l'environnement et freinent même le développement. C'est le cas par exemple de telle coutume qui fait que le mardi, jeudi et dimanche sont les jours fady pendant lesquels on ne peut pas faire des travaux relatifs à la riziculture.

En outre, d'autres fady existent, comme l'interdiction d'apporter des oignons et de la viande de porc dans certaines forêts, ou de puiser et de laver des marmites dans une rivière.

Un des fady qui joue aussi un rôle déterminant dans la conservation du PNAM consiste en l'interdiction de consommer l'Indri. En effet une légende raconte que c'est un homme appelé BABAN'i KOTO, signifiant littéralement « le père de Koto », qui se serait transformé un jour en Indri. C'est cette légende qui se à la base de ce tabou respecté scrupuleusement par la population locale.

Il existe encore de nombreux Fady en fonction des régions dont entre autre :

-à Fanovàna : la rivière SAHATANDRA ne doit pas être traversée par quelqu'un qui sent l'alcool.

-à Ambatovola, la rivière SAHATANDRA ne doit pas être utilisée pour laver la viande, les étrangers ne peuvent pas se baigner au confluent d'Antsiramanana surtout entre 12h et 12h 30, on ne doit pas apporter des articles en brins de roseaux dans le village d'Ambatovola II ; de même, il est interdit de cracher, de tomber ou de faire passer un cadavre ou une personne malade. De même, il est prohibé de porter de sandales en traversant la rivière SAHASAROTRA, et il paraît que cette rivière n'aime pas les étrangers.

En résumé, selon les nouvelles perspectives pour les aires protégées à Madagascar de l'Elan Durban, les normes coutumières se traduisent par :

-l'existence de forêts sacrés, espèces et arbres sacrés, îles sacrés, lacs et sources sacrés, ...

-l'interdiction pour certains groupes de tuer ou de se nourrir de certaines espèces.

- les traditions de fermeture ou d'ouverture commune de chasse, de la pêche ou de la cueillette.

-l'interdiction de certaines zones à la présence humaine.

- la sacralisation d'usage de la terre, de l'eau et des autres ressources selon les patriarches et le conseil des sages.

On en vient à la principale conclusion d'un point de vue juridique que l'effectivité des applications juridiques au cœur du PNAM a engendré une baisse considérable des délits commis par la population riveraine au détriment de la biodiversité. Cela s'explique par une application beaucoup plus dure du COAP et par des mesures beaucoup plus répressives adoptées par le PNAM. Par conséquent, par crainte des sanctions applicables, (voire des risques d'emprisonnement) la population se doit de respecter la loi.

Par ailleurs, on peut affirmer que les outils juridiques constituent un élément du mécanisme indispensable à la pérennisation de la conservation ce qui nous amène à voir l'importance de cette conservation pour le développement durable.

## **Séction-2. Les potentialités écotouristiques du parc national andasibe -mantadia**

### ***Paragraphe-1. Spécificité de la réserve et sa périphérie***

De nos jours, la Région Alaotra Mangoro se développe en matière de tourisme et ceci grâce aux différentes actions entreprises par l'Office Régionale du Tourisme Alaotra Mangoro. Dans le cadre de ce tourisme, la visite de la nature trace parmi les satisfactions les visiteurs de la région. La Région a sa particularité en termes de biodiversité vu l'écosystème de l'Est de Madagascar. Elle fait partie de l'écorégion terrestre de l'Est de la grande île (Plan GRAP, 2001).

Le Parc National Andasibe Mantadia est parmi les parcs les plus visités par les touristes, aussi bien nationaux qu'internationaux, à Madagascar. La Route Nationale RN2 favorise son accessibilité, et la présence exceptionnelle du plus gros lémurien *Indri Indri ('Babakoto')* augmente l'intérêt biologique du site. En conséquence, le PNAM contribue dans une large part au développement économique du pays, particulièrement via l'écotourisme.

Cette Ecorégion est parmi les zones les plus riches en espèces du pays. L'aire protégée est caractérisée par les forêts denses humides sempervirentes. Ces forêts abritent des espèces tant animales que végétales endémiques de la région. Parmi eux, on peut citer les espèces de lémuriens, des espèces mammifères, des herpetofaunes hautement endémiques, des oiseaux rares et un millier d'espèces végétales. Le Parc est connu à cause des différentes espèces d'oiseaux citons parmi eux *Atelornis pittoides*, « tsakoaka » son nom vernaculaire. Le Slogan

du Parc National Andasibe Mantadia (PNAM) : « **la nature pour la génération future..** », la conservation de cette aire protégée vu sa richesse fait alors objet d'une pérennisation.

Le PNAM fait partie du territoire de la commune rurale d'Andasibe et Ambatovola.

Selon le Plan GRAP, la classification de Mantadia est attribuée au niveau de priorité « **C** », c'est-à-dire, un **Parc National** à Biodiversité exceptionnelle et **Niveau de menace inférieur**.

**Paragraphe-2.      Les produits écotouristiques du PNAM et biodiversités dans la région**

**1-1-1. Les plantes**

**a.Les plantes ligneuses**

La canopée où les arbres sont entrelacés et liés entre eux par des plantes grimpantes est composée principalement par les genres *Weinmannia*, *Tambourissa*, *Sympmania*, *Cryptocarya*, etc. Elle représente près d'un quart d'individus.

La strate arbustive est la plus représentée, elle est à une hauteur variant de deux à dix mètres. Les espèces y fréquentes sont les *Ocotea similis*, *Eugenia grossepunctata*, *Protorhus ditimena*, *Garcinia verrucosa*, *Syzygium urschii*, *Tina striata*, etc.

La strate arborescente particulièrement dense fait sa présence avec les genres typiques comme : *Rubus*, *Smilax*, *Cyathea*, *Pandanus* et *Dypsis*.

**b.Les plantes herbacées**

Les forêts sont remarquables par la présence non négligeable de lianes et d'épiphytes dont les orchidées, les mousses et les fougères. Les plantes herbacées sont dominées par les *Orchidaceae* et les fougères.

Les espèces les plus menacées par les collectes inconsidérées sont entre autres *l'Eulophiella roempleriana* et les *Cymbidiella*.

**c.Les espèces introduites et colonisatrices**

Les plantes introduites s'adaptent très bien dans les conditions du milieu du Parc. Elles sont mieux que favorisées dans les terrains dénudés ou dégradés où elles poussent avec les autres

plantes autochtones qui seront vite éliminées. En effet, ces plantes par le phénomène de compétition arrivent à constituer une formation homogène avec une abondance et croissance remarquables.

Les goyaviers de chine et d'autres espèces envahissantes comme le *Camelea sinensis*, *Rubus mauriciana*, *Aframomum angustifolium*, *Lantana camara*, *Psiadia altissima*, tendent à coloniser certaines parties des AP et nécessitent d'être étudiées à fond car sa dominance ainsi que sa prolifération sont remarquablement élevées dans les zones où elles poussent.

### ***1-1-2. Les faunes de la Réserve Mantadia***

51 espèces de reptiles avec un taux d'endémicité de 95%. 84 espèces d'amphibiens avec un taux d'endémicité de 98%. 117 espèces d'oiseaux avec un taux d'endémicité de 63%. 72 espèces de mammifères dont 14 espèces de Lémuriens. Les Chiroptères et Insectivores constituent la moitié de la liste de ces espèces. Le taux d'endémicité est de 78%.

Paysage scénique avec un attrait écotouristique de diverses gammes par ses différentes flores endémiques qui constituent un panorama de forêt naturelle riche en biodiversité.

### ***1-1-3. Attractions complémentaires***

#### ***a. Une multitude de circuits spécifiques dans le PNAM***

Les circuits en cours d'exploitation correspondant au profil de la clientèle ciblée, mais aussi en fonction de la configuration du Parc, quelques types de circuit à thème ont été élaborés. Il s'agit notamment de :

- la Piste éducative autoguidée : l'entretien se fait trimestriellement.
- la Piste familiale créée principalement à l'usage des touristes de court séjour (environ quelques heures, net et bien entretenue. Elle présente des ponts et escaliers bien conçus, assez large (2,24 m avec une zone de déblaiement 1,22 m) assurant une marche aisée et groupée.
- la Piste de long circuit : elle est étroite (0,8 à 1 m de large, bien entretenue tous les ans) assurant une marche confortable en forêt avec un léger bagage. Ce sont des couloirs importants reliant les aires de campement aux routes principales. Les visiteurs marchent en fil indienne.

-la Piste de randonnée : elle est constituée de sentiers étroits reliant les points importants ainsi que les différentes zones et pistes les moins utilisées. Les passages sont difficiles avec des pentes très prononcées, des cirques et des cours d'eau.

### ***b. Les divers circuits du Parc National Mantadia***

#### **- *Circuit Chute sacrée***

Circuit permettant de voir l'aspect culturel de la région.

Passage devant une impressionnante et tranquille chute sacrée, possédant une valeur culturelle. Traversée de la forêt dans un paysage fascinant.

Des pistes bien aménagées et en adéquation totale avec l'environnement.

Rencontre possible des Indri, des propithèques, *hapalémur*...et des orchidées.

#### **- *Circuit Tsakoaka***

C'est un circuit difficile, environ 3 heures de marche qui a une distance de 3,5 km. Belakato commence à 11 Km de l'entrée du Parc. Ce circuit comporte des pentes raides. C'est le meilleur circuit pour rencontrer des groupes de lémuriens comme *Indri indri*, *Propithecusdiadema*, Hapalémur. La piste longe des cascades, des chutes d'eaux et des rivières.

#### **- *Circuit Rianasoa***

Baignade biologique dans la belle piscine naturelle au-dessus de laquelle tombe une cascade d'eau.

Rencontre des animaux comme les grenouilles, les libellules, l'indri indri.... .

#### **- *Circuit Trekking***

Circuit le plus long pour ceux qui aiment la marche à pied et la randonnée en pleine forêt. Passage devant sur une partie du circuit Rianasoa, de la Chute sacrée et à la sortie de Belakato.

Le circuit Trekking dure une journée, avec une distance de **10 km**. Le grand trekking débute à

6km de l'entrée du Parc. Il rallie tous les circuits de Mantadia et compile les meilleures visites.

#### ***I-1-4. Les attractions de soutien***

##### ***a.Les infrastructures d'accueil dans le PNAM***

- Les différents types d'hébergement et infrastructures d'accueil**

Le PNAM dispose des infrastructures d'accueil :

- Quatre bungalows (équipés) meublés d'un grand lit, une petite table avec appareil sanitaire individuel, eau chaude, 40.000 Ar la nuitée.
- Des tentes pour 10 à 20 personnes à louer à 10000 Ariary.
- 2 Aires de camping à louer, équipées des abris tentes avec une grande cuisine à deux feux de charbon et feu de bois avec eau courante, toilette et douche. La location d'un abri est de 5000Ar.

- Les hôtels restaurants.**

Andasibe est la première destination dans le circuit touristique vers la partie orientale de l'Ile.

Le site d'Andasibe s'était doté au fil des temps d'une infrastructure d'accueil afin de répondre au flot de touristes. Toutefois, il est à remarquer que ces infrastructures mises en place par des particuliers n'arrivent pas toujours à répondre au besoin d'un marché sans cesse croissant.

Ainsi, par exemple, à cause de l'insuffisance d'infrastructure hôtelière ou la faiblesse de leur capacité d'accueil, nombreux sont les touristes qui fréquentent les hôtels de Moramanga. Il faut remarquer que les initiatives privées deviennent de plus en plus dynamiques compte tenu de l'afflux grandissant des touristes. Les hôtels de Moramanga sont des grands bâtiments.

Les hôtels restaurants de la région sont pour la plupart dotés de classement « Ravinala et étoiles ». En fonction de leur possibilité, les touristes ont donc le choix entre le confort relatif ou des infrastructures plus modestes. Pour le cas des hôtels des villages proches du parc, on retrouve souvent des bungalows qui ont été conçus pour se confondre et s'harmoniser avec l'environnement forestier. On utilise alors, pour leur architecture les matériaux disponibles sur place (Ravinala, bambou....)

D'autres hôtels font judicieusement le système de construction par camouflage, c'est-à-dire, une construction en dur enveloppée par des matériaux naturels pour montrer l'image de la nature.

Tableau 2 : Comparaison des hôtels d'Andasibe

Etablissements	Classements	Distances au parc	Hébergements	Restaurations	Activités
<b>Feon'ny ala</b>	3 Ravinala	500m	-30 bungalows avec eau chaude; - 11 Chalets	-105 couverts -Spécialités chinoises, - Menu	-Aire de jeux pour enfants, - Baby foot, - Ping- Pong, -parking
<b>Les orchidées</b>	Non classé	1,500km	-4 chambres avec sanitaire privé ; -4 chambres avec sanitaire commun	-24 couverts ; -cuisine: européenne et malagasy	-Musique, -karaoke
<b>Mikalo</b>	Non classé	1Km	-07 chalets ; - 05 anciens bungalows ; -04nouveaux bungalows	-120 couverts ; -Menu à la carte.	. Organisation folklorique à la fin de la journée
<b>La cascade</b>	Non classé	8,700km	-02 grandes maisons - 1 bungalow (triple) + douche à l'intérieur -4 bungalows (double) -1 chalet de réception capable de recevoir 50 personnes -02 grandes maisons	50 couverts ; - menu simple	-Visite de jardin potager
<b>Eulophiella</b>	Non classé	8km	10 bungalows: 100000Ar; -07 maisons:150000Ar	100 couverts ; - Cuisine européenne et malagasy	Randonnée; -Visite de parc privé ; - Vente des articles de souvenir, - Piscine naturelle
Etablissements	Classements	Distances au parc	Hébergements	Restaurations	Activités
<b>Grace Lodge</b>	Non classé	3 km	- 01 appartement familial pour cinq personnes à 100.000 Ar l - 03 bungalows d'un grand lit plus 01 lit simple à 90.000 Ar la nuitée	40 couverts -Petit déjeuner continental -Menu 15.000 Ar	-Piscine; -Pétanque ; - Circuit à pied dans la forêt ; -Vélo ; - Vente d'articles de souvenir ; -Canal satellite évangélique
<b>Vakôna Forest Lodge</b>	3 étoiles	12 km	-08 bungalows doubles: 171.000 Ar -03 bungalows twin:	200couverts ; - Spécialité européenne	-Canoë ; -Visite de parc privé.

			171.000 Ar -07 bungalows triples: 184.500 Ar -10 Familial: 155.000 Ar -08 chambres économiques: 155.000		
<b>Indri Lodge Andasibe</b>	Non classé	1,500km	-21 bungalows: 100000Ar, -03 chambres familiales: 150000Ar (douche équipée d'un kit hydro-massant	-60 couverts -Entrée 12000Ar et 25000Ar, -Petit dejeuner continental 10000Ar	Visite guidée ; -Circuit en quad et moto
<b>Marie Guest House</b>	Non classé	500m	-04 familiales ; - 02 bungalows ; - 01 single ; - 01 chambre	80 couverts ; -Menu à la carte ; - Cuisine européenne, chinoise ; créole ; malagasy	-Karaoke ; -Cabaret ; -Artiste local
<b>Andasibe Hôtel</b>	3 étoiles	1,250km	-20 bungalows de luxe ; - 08 chambres économiques ; -01 salle de réunion pour 20 personnes accès gratuit à l'internet avec Interphone dans les chambres ; TV satellite ; chauffage ; eau chaude ; coffre fort	-70 couverts ; -Menus variés et exotiques	

Source : Auteur, 2017

En tout, les hôtels d'Andasibe peuvent héberger 360 personnes en une nuit. La capacité d'accueil de ces hôtels d'Andasibe n'est pas suffisante pendant la haute saison, c'est-à-dire à partir du mois d'août jusqu'au mois de décembre. Alors, les touristes doivent chercher d'autres hôtels dans la ville de Moramanga. Dans l'ensemble, les restaurants d'Andasibe peuvent offrir 600 couverts au total si tous les restaurants sont pleins pendant la haute saison.

Le prix du repas varie de 3500 Ariary à 15000 Ariary. Le tarif d'hébergement varie de 25000Ar à 215000Ar. Ces prix dépendent du confort de chaque hôtel.

### ***b.Les infrastructures et équipements du Parc***

Le PNAM est dotée de :

- Le Centre d’interprétation qui fait l’objet d’entretien régulier
- Deux bureaux administratifs du PNAM .
- Trois sites de camping
- Un poste de garde à Fanovana qui mérite d’entretien minimum annuellement.
- Trois logements des agents de parcs nécessitant entretiens réguliers des bâtiments et des équipements

Devant l’entrée de la Réserve Spéciale d’Analamazaotra se trouve le “centre d’interprétation” d’Andasibe. À l’entrée de ce centre se trouve le “ guichet unique” du Parc, là où on achète tous les billets d’entrée. Dans ce centre d’interprétation se trouvent des photos en peinture qui montrent les richesses du Parc, comme la faune et ses modes de vie. Pour Andasibe, l’exposition de l’Indri qui occupe une très grande partie à cause de sa popularité. A côté des tableaux s’installe la vente des produits artisanaux et des articles de souvenirs destinés aux visiteurs. L’autre salle à côté est destinée à la projection des films sur le parc et les actions environnementales faites à Andasibe.

A Andasibe très peu de personnes font de l’artisanat un métier à plein temps. Toutes les filières sont pratiquées mais seulement à titre individuel et en amateur. Les derniers recensements font de même état de : « 20 brodeuses, 5 menuisiers avec atelier, 12 tisserandes, 8 tresseuses. » (In formation et perfectionnement sur l’environnement /WWF 1987, p8)

Les écoshop d’Andasibe sont au nombre de quatre, mais il y a aussi les articles de souvenir en vente à l’intérieur des hôtels et les maisons d’accueil. Ces vendeurs d’écoshop font appel à des articles venant d’Antananarivo à cause de l’insuffisance et la moindre qualité des produits sur place.

### ***c.Le service, organisation et système de guidage***

Les guides reçoivent des séries de formations particulières comme l’ornithologie : connaissance sur les oiseaux, histoire-géographie, secourisme ...données par le MNP et ayant les équipements de guide écotouristique valable (boîte à pharmacie, tente,...)

Après la série de formations particulières données par MNP, ils obtiennent des certificats délivrés par les responsables des Aires Protégées et MNP. Pour l’accomplissement de leurs

fonctions, ils s'organisent en faisant un tour de rôle. Chaque guide doit respecter tous les types de règlement existant dans la RS comme l'interdiction de guider les touristes qui ne sont pas en règle vis-à-vis du droit d'entrée. Leur rémunération est à la charge du touriste venant visiter la réserve. Ils ne sont donc pas payés par l'Etat, mais ils vivent du tourisme. Certains d'entre-eux sont des guides en provenance d'Antananarivo. C'est-à-dire payés par les agences de voyage, d'autres guides locaux qui attendent les visiteurs à l'entrée du Parc. Il y en a encore d'autres qu'on appelle : Pisteurs ou accompagnateurs de guide, leur travail c'est de passer à l'avance pour repérer l'emplacement de certains animaux et donner la soupe à l'arrivée des touristes. Les pisteurs n'ont pas de tarif fixe car leurs paiements dépendent de la satisfaction des guides et des visiteurs.

Pendant la crise que traverse le pays malgache depuis 2009, les guides ont connu de grand problème. Ils ont dû chercher d'autres sources de revenu comme faire l'agriculture, l'élevage, travailler dans des hôtels ou dans des restaurants à titre d'interprète, serveurs..., car le travail de guidage ne rapporte plus d'argent pour subvenir aux besoins quotidiens de leurs familles.

Des associations de guides touristiques se sont formées dans la région d'Andasibe. Elles sont composées de jeunes provenant de la région d'Andasibe et ayant un niveau d'étude secondaire et universitaire.

Exemple des associations AGA (Association des Guides d'Andasibe), association Tambatra, Mitsinjo.

-Dans l'association AGA, ce sont des jeunes dont la plupart, (plus de 70 %) originaires de la région. Ils ne sont pas des guides professionnels, mais se sont affirmés à force d'expérience. Ils sont au nombre de 27 et se sont regroupés sous forme d'association indépendante en 1990. Cette dernière a son statut et son règlement intérieur propre (constituant la base de leur travail), avec un président et un vice-président. Ils doivent être trilingues (français, anglais, en plus leur langue maternelle) mais certains parlent une autre en plus (Exemple : un parle l'allemand, deux l'italien...)

Ils ont reçu des formations de Madagascar National Parks, (ils sont liés par MNP par un contrat d'engagement personnel), dans divers domaines dont la biodiversité, la cartographie, les secours d'urgence et les langues étrangères. La période de formation se situe en basse saison précisément en février-mars.

Outre le guidage, « l'AGA » vend aussi des articles de souvenirs (artisanat malagasy) provenant principalement des groupements féminins d'Andasibe. Ils se chargent de les vendre aux touristes à l'entrée de la Réserve Spéciale et retiennent une commission de 10%.

-Association « Tambatra » est la deuxième association de guides d'Andasibe, les membres sont en nombre de 10. Cette association a été fondée en 2009 et a son statut et son règlement intérieur. C'est une association de jeunes guides d'Andasibe.

-Association « MITSINJO » fut créée en 2001, son but c'est de promouvoir l'écotourisme par la vente des articles de souvenirs dans des petites boutiques dans la ville d'Andasibe.

-Association : Mpitrandraka Ala Miray Miaro ny Tontolo Iainana (MAMMITIA) son but c'est d'exploiter les bois en respectant les techniques et les réglementations exigées.

-Association des femmes « FANANTENANA » créée en 1998, son but : consolider l'amitié, responsabilisation des femmes, activité artisanale.

-Association des femmes « EZAKA » créée en 1999 son but : consolider l'amitié, responsabilisation des femmes, activité artisanale.

-Association « AINGA VAO » créée en 2001, but : protection de l'environnement, renforcement de l'agriculture.

-Association « TSIDY » créée en 2001, but : protection de l'environnement, renforcement de l'agriculture.

Ceux qui sont à remarquer concernant les associations : pour les guides AGA et Tambatra, la raison du non regroupement des deux associations, c'est que l'AGA est formée par les anciens guides d'Andasibe depuis la création du parc et l'association Tambatra est une association des jeunes guides fondée en 2009. Pour les artisans, ils ne sont pas regroupés dans une même association même s'ils produisent de mêmes articles car leurs habitations sont éloignées à des kilomètres de marche afin d'atteindre la ville d'Andasibe ce qui leurs empêchent de se réunir souvent afin d'apporter une innovation au sein de leurs groupes.

Grâce au soutien moral, matériel, financier et technique de quelques grands organismes de développement, la Commune réussit à réaliser une grande partie de ses projets. Tous les secteurs sont touchés par leur intervention.

### **Séction-3. Les actions entreprises par le PNAM pour une conservation efficiente et pérennisée.**

#### ***Paragraphe-1. La conscientisation de la population locale***

Le PNM a constaté que c'est surtout dans la culture de la population environnante que se pose le plus grand problème, en matière de conscientisation. C'est une population qui n'a jamais vécu d'innovation, elle vit de manière traditionnelle et continue toujours à pratiquer les méthodes ancestrales. Il est évident que le concept de conservation ne leur est pas du tout familier, dans la mesure où aucune information ne leur parvient et la notion de mondialisation n'est aucunement perçue dans ces zones à cause de la pauvreté. Subvenir à leurs besoins s'avère être une priorité, ce qui explique l'exploitation des forêts et de toutes ses richesses incluses.

Les problèmes ne restent pas à ce niveau : par ce manque d'information dans ces régions de Madagascar, la scolarisation n'est pas assurée, voire inexistante. Ce qui signifie, qu'une adaptation aux innovations est difficile du fait de la faiblesse du niveau de compréhension, or l'introduction du PNAM pour la conservation du PNAM constitue une introduction d'un nouveau concept. Le problème des us et coutumes se pose aussi à l'encontre du PNM car la plupart de ceux-ci se pratique contre les principes de conservations du parc, comme par exemple les villageois s'habillent avec des chemises traditionnelles en fibre de raphia. Tout ceci rend difficile la conscientisation. Mais le PNM a su adopter une bonne stratégie pour arriver à ses fins, même si ce n'est pas complètement réussie, puisqu'actuellement subsiste encore quelques-uns de ces problèmes.

La conscientisation s'est faite surtout dans les deux cadres qui suivent : il y a la conscientisation par la sensibilisation de la nécessité du parc cette celle qui s'est faite par l'installation du nouveau mode de vie.

##### ***1-1-1. Conscientisation par la sensibilisation de la nécessité du parc :***

Cette conscientisation s'est faite par la mise en place d'un programme de sensibilisation. Il s'agit de l'explication du but de l'existence du parc via l'importance de la protection de l'environnement et par les avantages que peuvent apporter l'existence du parc.

En effet, la protection de l'environnement est importante, dans la mesure où les forêts (la faune incluse) et l'eau assurent la régulation écologique de notre planète, et que toutes

activités reposent sur celui-ci. Aussi, une complexité indéfinie se présente entre les différentes parties constituant la biodiversité. Par exemple, la déforestation , par cette action peut survenir beaucoup d'effet négatifs comme la réduction de la biodiversité( diversité de l'habitat, des espèces et types de génétiques des animaux et des plantes) et sources d'émissions de gaz à effet de serre menant aux changements climatiques qui se font déjà gravement sentir à Madagascar par la sécheresse plus marquée( hausse globale de la température), la saison pluvieuse plus courte et moins abondante, cyclone plus fréquent et plus violent, les maladies tropicales plus accentuées et recrudescence du paludisme même sur les hauts plateaux ainsi que la perturbation des périodes culturelles.

La sensibilisation est très importante afin d'arriver à terme à l'institutionnalisation du PNAM.

Ainsi, on vise surtout à entretenir de bonnes relations publiques, mais aussi à faire connaître l'importance nationale et internationale du parc à faire comprendre au public la nécessité de la biodiversité du PNAM.

Les personnes et les institutions visées par le programme sont entre autres les médias, les visiteurs officiels, les différents ministères nationaux, les voyagistes, ainsi que les autres institutions qui peuvent potentiellement être intervenants, mais aussi et surtout les services et publics et les populations locales. Des relations régulières avec ces personnes et institutions devront être entretenues.

Ainsi, on apprend à la population locale la bonne gestion des ressources naturelles, puisqu'on sait que l'exploitation des ressources naturelles ne peut pas s'arrêter d'une façon totale pour les riverains à cause des besoins quotidiens de celle-ci et la non accessibilité pour ces riverains des matériels sophistiqués et modernes, d'où mise en place des techniques d'économie d'énergies avec des incitations au reboisement et autre.

Enfin pour que les riverains soient effectivement intégrés dans la conservation du parc, un programme d'enseignement sur la conservation est organisé. Ce programme consiste non en cours théoriques, mais à des discussions thématiques dont les thèmes seront liés directement à la biodiversité et à leur protection. Pour ce faire, des visites récréatives et de réflexion dans les forêts sont organisées, et on y procède à des échanges mutuels de connaissances portant sur des sujets d'intérêt. Ces visites sont suivies de débats à organiser dans les villages même.

En tout, la population locale doit être informée que la conservation du parc c'est-à-dire la protection de l'environnement est importante et assure même leur survie dans la mesure où il

y a bon fonctionnement de l'écosystème. Aussi, des avantages économiques et sociaux peuvent résulter au profit des riverains grâce à l'existence du parc.

### ***1-1-2. La conscientisation par l'installation d'un nouveau mode de vie***

C'est un autre aspect de conscientisation, plus précisément celle-ci se fait de manière indirecte par la présence du parc. Par l'introduction du MNP pour la conservation de ce parc, on peut constater que la vie quotidienne de la population riveraine change. Elle suit la manière de penser et de concevoir les choses et surtout le changement est orienté dans le sens de la conservation du parc. Cette conscientisation se voit par la déculturation, c'est-à-dire que les gens perdent leur culture pour s'adapter à la nouvelle civilisation, exigeant d'eux de nouveaux comportements pour pouvoir s'intégrer dans la nouvelle société. Par exemple, si avant l'apparence n'était pas très importante, actuellement il faut soigner pour ne pas crier de mauvais préjugés de la part des étrangers pouvant désavantager les riverains. Il y aussi une prise de conscience pour le respect de l'environnement : en voyant des étrangers venus de très loin pour admirer la nature, la population riveraine est incitée au respect de l'environnement. Le remplacement de l'application unilatérale de la législation par le concept de conservation et de développement intégrés a également conscientisé la population riveraine dans le sens qu'on soucie d'eux autant que de la conservation du parc. On peut citer aussi cette conscientisation par la fierté des communautés locales, elles sont fières de l'intérêt que portent les visiteurs non seulement pour les forêts mais aussi le village et les habitants d'Andasibe. Cette fierté se reflète par l'accueil, les discussions, l'hospitalité que fournissent les riverains sur les touristes.

La population se conscientise aussi du fait qu'elle constate que le MNP fait son travail très sérieusement et voire à long terme ; et pour ce, il a une administration bien structurée et qu'il fasse d'énormes investissements pour la conservation du parc signifient toute l'importance de la conservation envers la population riveraine. Ce qui les incite à pratiquer la conservation du parc. Sur le plan économique, vu les changements de la façon de vie, ils se sont habitués à vivre selon une nouvelle manière, les besoins se sont accentués, la dépendance actuelle à la monnaie, ce qui n'était pas le cas puisqu'auparavant l'autoconsommation et les ressources forestières et agricoles exploitées leur suffisait pour survivre. Il est difficile actuellement de revenir à cette situation d'où la prise de conscience par les riverains que si ce parc disparaissait, leur sort serait aussi compromis. Ainsi, il faudrait prendre soin du par cet contribuer activement à sa conservation.

Ainsi, la présence du Parc National d'Andasibe –Mantadia a engendré un nouveau mode de vie que ce soit sur le plan économique que sur le plan social pour la population, ce qui a généré une nouvelle façon de penser sur l'environnement et surtout sur la conservation du parc en question. On peut dire à la fin que c'est une conscientisation instinctive de la population.

#### **Séction-4. Principales contraintes**

##### ***Paragraphe-1. Pressions et menaces directes par les résidents***

Les pressions sont les actions humaines qui provoquent des effets néfastes (destruction, dégradation ou dérangement) sur les cibles de conservation.

Durant toute la gestion antérieure, le Parc National Mantadia a identifié les pressions actives et leur impact ; des stratégies ont été appliquées avec les activités correspondantes pour les maîtriser.

Des pressions sont devenues historiques car elles ne sont plus constatées sur terrain depuis un certain temps mais l'équipe juge qu'elles pourraient revenir sur le Parc si des stratégies adéquates ne sont appliquées pour arrêter leur réapparition.

Les Betsimisaraka constituent l'ethnie majoritaire de la zone. Il y a aussi les Bezanozano et Merina.

Le taux d'accroissement est 2,10% avec un taux de natalité de 2.85% et un taux de mortalité de 0.63%. (*Monographie des deux communes*)

Autrefois, les forêt d'Andasibe s'étalaient d'Analamazaotra jusqu'à Mantadia , et même au-delà. Actuellement, cette forêt est réduite en fragment. L'installation de l'homme et de ses moyens de production et réseaux de transport dans une grande partie du territoire a bouleversé les équilibres écologiques existants ; ce qui a conduit à la régression rapide de la biodiversité. Cela fait plusieurs années que le Parc fait face à ces problèmes que pose la conservation des ressources naturelles face aux besoins d'une population croissante.

Le Parc présente un écosystème peu perturbé, notamment dans la partie Nord ; de même, l'accès qui est assez difficile présente un atout pour le travail de conservation, d'où son remarquable intérêt du point de vue biologique.

Les activités principales sont basées sur l'agriculture. Les Tavy ou culture sur brûlis constituent les habitudes de la région. La pratique du Tavy dans la zone périphérique menace la disparition du couvert végétal à cause du défrichement.

Par manque d'alternatives, la population dépend de leur vie quotidienne des ressources forestières (collectes d'aliments, collectes de matériaux de construction, etc.).

Dans la zone périphérique, les autres activités telles exploitation minière (pierre précieuse, or), exploitation forestière sont observées.

Les principales activités économiques de la population sont l'agriculture, l'exploitation forestière et le tourisme qui a connu dernièrement un certain essor. Les activités agricoles sont concentrées principalement sur les cultures vivrières (céréales, tubercules, etc.) et l'élevage (aviculture, élevage bovin et porcin). Le mode de culture sur brûlis est très fréquent dans la région.

En général, les besoins quotidiens de la plupart de la population dépendent des forêts. Ceux-ci engendrent souvent les pressions sur les AP surtout aux alentours des villages.

Les activités ne sont pas très diversifiées mais restent surtout aux habitudes ancestrales.

Il est à remarquer que l'écotourisme est une source de revenus complémentaires pour la population locale. Ces données nous indiquent que la population aurait besoin d'une forte production pour subvenir à leur besoin. Mais vu l'insuffisance des terres cultivables et avec cette poussée démographique, la population exerce des pressions sur les Aires protégée (AP) à des fins de production et de subsistance.

### ***Paragraphe-2. Menaces et pressions dues à l'écotourisme***

Le PNAM est victime d'une double pression ; non seulement les responsables doivent gérer les menaces provenant des ZP, mais aussi, ils doivent minimiser les conséquences de l'écotourisme. En effet, ce dernier si on ne fait pas attention peut engendrer d'énormes risques en terme de dégradation.

#### ***1-1-1. Déterioration du sous-bois :***

Dans leur randonnée, les touristes passent à travers la forêt, et il arrive même qu'ils s'aventurent au-delà des pistes existantes. C'est ainsi qu'ils compriment des pieds le sous-bois et perturbent la régénération naturelle par piétinement ; il arrive même parfois que des voies se formant au passage d'un grand nombre de groupe de touristes.

### ***1-1-2. Déterioration des pistes***

La gravité de l'érosion change selon la structure du sol et la qualité des aménagements des pistes :

-des piétinements trop forts ou trop fréquents, un mauvais drainage des eaux ou de mauvais aménagements peut entraîner l'affaissement du sol sur les côtes latérales d'une piste.

Il arrive parfois que certaines pistes s'élargissent spontanément sous le pas des randonneurs.

### ***1-1-3. Elargissement des sites :***

Sous le piétinement d'un groupe de touristes assez important, ou alors d'une explication de vue ou de scène, à des points de vue ou d'arrêt bien défini, la surface initiale des sites s'agrandit.

### ***1-1-4. Stress des animaux :***

Il arrive que les incidents se produisent lorsque les groupes comportant des jeunes ou des enfants visitent le parc ; en faisant du bruit ou en remuant les arbres, ils troublent la tranquillité des animaux qui se sentent menacés et stressés.

Les stress sont en général suivis de fuite et les animaux ne reviennent à leurs habitudes que seulement après quelques jours.

### ***1-1-5. Collecte d'échantillons :***

Il arrive que les visiteurs collectent sur leur itinéraire des échantillons de feuilles, de fruits, de fleurs ou même de jeunes plantes (surtout orchidées et fougères) et par conséquent perturbent la poussée naturelle des plantes. Ces cas ont plus de risque de se produire durant la saison d'afflux de touristes. La disparition de certaines espèces par la collecte d'échantillon des visiteurs, et le vol des espèces importantes comme « l'eulophellia » qui est la reine des orchidées, les feuilles de Pandanus qui servent comme matière première pour l'artisanat dans la fabrication de chapeaux, sacs...

### ***1-1-6. La pollution :***

La pollution du parc se manifeste par la présence de détritus (enveloppe de biscuits, pots d'yaourts, mouchoir à jeter, bouteilles vides) à même le sol. Des poubelles sont mises à la disposition des visiteurs et une équipe d'employés ramasse régulièrement les ordures et assure le nettoyage régulier. Au début de chaque visite les guides donnent des consignes aux

visiteurs de garder la propreté. Les eaux échappent encore pour le moment à la pollution ; mais ces formes de pollutions peuvent s'avérer dangereuses tant pour le maintien de l'équilibre écologique de la forêt, que pour la sécurité des animaux qui y vivent.

## **CHAPITRE-II. IMPACTS DU DEVELOPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LA REGION D'ANDASIBE**

De par ses caractéristiques, l'écotourisme devrait s'accompagner des retombées positives sur l'environnement naturel et socioculturel mais vu sa croissance rapide dans cette zone, des impacts négatifs seront inévitables. Des résultats importants ont été obtenus au sein du PNAM grâce au développement de l'écotourisme : ces résultats sont visibles au niveau de la fréquentation du parc par rapport à l'effectif de ses visiteurs et par les recettes générées par le PNAM.

### **Séction-1. Impacts économiques**

#### ***Paragraphe-1. Bénéfices***

La retombée économique dans le cadre de l'écotourisme peut être évaluée à travers l'amélioration des revenus des populations riveraines des Aires Protégées et des services offerts au niveau du PNAM et sa zone périphérique. Cette retombée économique peut aussi se mesurer à partir de 3 domaines interdépendants qui vont être présentés dans les sous- sections suivantes :

##### ***1-1-1. Evolution des recettes des DEAP***

L'évolution des recettes réalisées au niveau du PNAM permet de situer l'importance économique vis –à-vis des autres activités de production.

D'une manière générale, une augmentation du nombre de visiteurs entraîne un accroissement marqué des recettes à cause de l'importance des tarifs qui leur sont appliqués.

En effet, le nombre de tourisme visitant le PNAM a considérablement augmenté durant les cinq dernières années. De 25 137 en 2012, leur nombre atteint 29 819 en 2016(cf. tableau 2 en annexe) soit une augmentation de 18% en 5 ans.

Cela démontre que l'écotourisme génère bien des revenus aux populations locales car rappelons que 50% du DEAP leur sont attribuée pour financiers leurs projets. En 2012 par

exemple, la recette de vente des tickets dans la PNAM atteint 461 775 000 Ar et la moitié soit Ar230 887 500 leur revient. (cf. tableau 11 en annexe)

Les recettes générées par l'écotourisme sont essentiellement composées de recettes en provenance des DEAP et des recettes annexes.

Les DEAP constituent les tarifs d'accès des touristes nationaux et étrangers pour la visite du PNAM. Ces tarifs sont évalués en fonction de la nature des touristes mais aussi en fonction de l'objet de leurs visites, tout en tenant compte du circuit à choisir.

Pour les touristes nationaux, ils sont l'ordre de AR 2 000 adultes ; 500AR pour enfant moins de 12 ans et pour les étrangers de AR 45 000 pour l'adultes et 25 000AR pour les enfants. Des tarifs spéciaux peuvent être établis pour les classes vertes ou pour les chercheurs scientifiques.

Quant aux recettes annexes, elles comprennent les ventes d'articles (souvenirs, brochures, dépliants, livre ou documents, carte touristiques) propres aux spécificités du PNAM mais aussi les services touristiques (guidages, hébergement des touristes dans la Lodge ou des tentes implantées aux environs immédiats de l'aire protégée).

### ***1-1-2. I' investissement***

L'investissement au sein du PNAM permet de voir 2 aspects complémentaires. D'une part, le secteur public réalise les investissements dans le cadre de la mise en place des infrastructures nécessaires pour viabiliser l'AP. Les actions menées à ce niveau sont plutôt orientées vers les domaines sociaux que productifs car les travaux portent l'aménagement des routes, l'amélioration du système de communication et la création des centres sociaux comme les écoles et les postes sanitaires. D'autres parts, l'investissement du secteur privé est axé sur la création et le renforcement des infrastructures d'accueil et d'hébergement et de l'organisation des activités touristiques.

Depuis que l'écotourisme a pris un essor dans cette région, les infrastructures d'accueil ont augmenté en nombre et en qualité.

Les services de guidage ont été améliorés progressivement et les points de ventes des produits artisanaux se sont aussi multipliés.

### ***1-1-3. La création d'emploi***

Le développement de l'écotourisme permet surtout aux populations riveraines de profiter d'avantages des opportunités économiques qui leur sont permises. En effet, l'écotourisme

contribue au développement par le biais de la création de micro emploi pour les jeunes (guides, porteurs) et pour l'ensemble de la population locale.

Depuis 1998, MNP organise des formations aux guides locaux œuvrant au niveau des AP. Ils ont bénéficié de séances de recyclage pour donner une meilleure prestation et pour participer réellement au développement de l'écotourisme occasionne des effets d'entraînement sur les activités identifiées ci-après.

Il développe :

- L'artisanat à travers l'exposition et la vente et met en œuvre des activités avec l'exploitation des activités écotouristiques telles que l'hôtellerie, la restauration et la production des produits vivriers destinés à la consommation des touristes.

- Les relations sociales et commerciales avec les touristes

Enfin, l'écotourisme initie à des formations liées aux emplois relevant du domaine du tourisme comme les employés des hôtels, les restaurants, les agents des services d'accueil ou d'administration.

### ***Paragraphe-2. Coût***

Des emplois sont effectivement créés mais des emplois saisonniers et sous-payés. Les meilleurs emplois sont toujours détenus par les travailleurs venus des autres centres urbains extérieurs aux communautés.

De plus, l'écotourisme a un fort potentiel à générer des bénéfices économiques, mais une grande proportion de cet argent est dépensée au lieu d'origine des touristes (par exemple les billets d'avion). Ainsi, les impacts économiques ne sont pas toujours palpables et réels, et peuvent ne pas être positifs.

En tout, l'écotourisme aide à améliorer l'économie locale et à financer des activités à l'intérieur des AP, mais on se demande jusqu'à quel point cet objectif peut-il être effectivement atteint ?

### **Séction-2. Impacts socioculturels**

#### ***Paragraphe-1. Bénéfices***

Selon Fox (1997) cité dans Matheson et Wall(en 1982) « les impacts sociaux et culturels du tourisme sont les façons par lesquelles le tourisme contribue aux changements dans le système

de valeur, les comportements, les relations familiales, les modes de vie collectifs, le niveau de la sécurité, la conduite morale, les expressions créatives, les cérémonies traditionnelles et l'organisation des communautés »

Depuis que l'écotourisme s'est développé dans la région d'Andasibe, on a constaté un changement de comportement des populations locales. Elles commencent à être conscientes de la valeur du PNAM grâce à l'éducation environnementale prodiguée. Cette éducation a fait naître un sentiment de fierté pour ce qu'ils sont (avec leur culture et leur mode de vie) et pour ce qu'ils ont (la beauté et la richesse naturelle).

### ***Paragraphe-2. Coût***

La sensibilisation à l'environnement auprès des écotouristes et de la population locale n'est pas encore ressentie dans la région.

La croissance du tourisme peut entraîner de problèmes sociaux, telle que, la consommation de drogues, la prostitution et particulièrement la prostitution infantile.

En résumé, l'écotourisme présente des occasions de développement par :

- La valorisation des cultures autochtones
- Le développement d'une conscience planétaire (le contact avec les touristes de diverse origine incite à s'informer et ouvre les perspectives pour la population)
- L'écotourisme favorise la prise en charge des responsabilités par les acteurs locaux.

### **Séction-3. Impacts écologiques**

#### ***Paragraphe-1. Bénéfices***

L'écotourisme stimule la protection de l'environnement, encourage la restauration et la conservation des ressources naturelles. Il favorise l'éthique environnementale. La faune qui génère des bénéfices de la protection des zones naturelles et grâce aux programmes de conservation qui finance l'écotourisme. On constate néanmoins une réduction des pratiques de chasse (culture du Tavy, diverses collectes)

La conservation de la faune et de la flore apporte de nombreux avantages, et ce dans plusieurs domaines à savoir le domaine écologique, le domaine de la recherche et le domaine de la vie quotidienne.

### ***1-1-1. Domaine écologique :***

Les forêts ont plusieurs rôles :

- elles fournissent l'oxygène que nous consommons ce qui est vital pour notre organisme et notre santé ; de même, elle fournit aussi de la nourriture (spécialement pour la population avoisinante).
- elle conduit à l'épuration de l'eau (en filtrant les sédiments, nutriments et polluants de ces afflux), ainsi qu'au cycle de l'eau et aux grands cycles biogéochimique et à la régulation climatique.
- la forêt absorbe une partie du gaz carbonique ( $\text{CO}_2$ ) de l'atmosphère et lui renvoie de l'oxygène ; ce sont donc de véritables puits d'absorption à gaz carbonique et des facteurs clés dans la diminution de l'effet de serre, aidant à réguler l'ensemble des tendances climatiques.
- Une des plus grandes vertus de cette masse forestière réside aussi dans le fait que c'est un véritable régulateur de climat ; ce phénomène est constaté sur les lieux, de par la fraîcheur qui règne dans l'atmosphère évitant ainsi aux habitants de faire face aux chaleurs étouffantes lors des saisons chaudes.
- Grâce à la forêt, un enchaînement de cycle d'eau aboutit aux chutes, permettant de faire fonctionner les deux centrales hydroélectriques d'Andekaleka et de Mandraka, qui fournissent l'électricité de la capitale et de la ville d'Antsirabe. Ainsi donc grâce à l'électricité distribuée, toute une population peut accomplir leur travail et subir à leurs besoins, car la capitale est le centre de l'activité industrielle et le centre d'influence et des affaires.

### ***1-1-2. Domaine de la recherche :***

- Le PNAM est considéré comme une véritable « réserve biologique » ; non seulement il promoteur de la recherche (scientifique) de par la valeur biologique qu'on lui accorde, mais aussi grâce aux expériences qui permettent de sauver certaines espèces considérées comme rares (reproduction artificielle). Des recherches concernant la sauvegarde de ces espèces sont en cours actuellement. Par exemple, il a été possible de sauver une espèce très rare de lémuriens qui était en voie d'extinction éveillant la curiosité des touristes.
- Entre autre, le PNAM regorge de plantes médicinales (plus de 90%) qui pourraient produire des médicaments. Entre autres, ces plantes médicinales à vertu thérapeutique sont connues et recherchées par les laboratoires pharmaceutiques nationaux et étrangers.

Exemple : pour la flore, une espèce menacée de disparition nommée « *Ravensara* » ou « havozomanitra » possède une écorce très utilisée par la population contre la diarrhée.

A part les recherches pour les médicaments, les plantes peuvent servir à la fabrication de produits cosmétiques (huiles essentielles).

#### ***1-1-3. Domaine de la vie quotidienne :***

- La forêt joue un rôle plus important pour le système de production agricole (et donc pour le développement rural) car elle inhibe le phénomène d'érosion, régule le cycle de l'eau, régule le cycle du carbone et améliore la fertilité des sols.

- Non seulement grâce à la biodiversité, on trouve de quoi manger, mais encore plus, grâce à elle, certains aspects de la vie quotidienne deviennent plus faciles. En effet, certaines espèces de plantes sont nécessaires aux habitants, pour l'accomplissement de leurs tâches.

Exemple : « Harahara » : pour la confection de manches d'outils.

« Satrana » : les jeunes pousses de cette plante sont très appréciées.

« Fanjàna » : pour la confection dde pots de fleurs

#### ***Paragraphe-2. Coûts***

Le développement de l'écotourisme par l'augmentation et l'affluence de visiteurs peut perturber les écosystèmes. La capacité d'accueil peut être dépassée menant à une dégradation. Aussi, on peut citer comme effets négatifs la détérioration des sous-bois, la pollution, les érosions, et la surexploitation des espèces rares pour le commerce et les souvenirs. Cependant ces effets sont plus sérieux pour l'écotourisme que pour les autres formes de tourisme car celui-ci est très dépendant de la qualité de l'environnement.

Bref, une augmentation aussi conséquente de touristes pourrait devenir une source de difficulté pour planifier et gérer une telle destination fragile. En effet, les coûts de ce développement rapide des visites peuvent se traduire par la dégradation de l'environnement et par des impacts négatifs sur l'esthétique.

## **CHAPITRE-III. LIMITES ET PERSPECTIVES**

### **Séction-1. Le modèle vertueux de l'écotourisme**

#### ***Paragraphe-1. Les vertus supposées de l'écotourisme***

Si nous partons de la définition :« L'écotourisme est un voyage dans les régions naturelles avec des objectifs multiples, une compréhension accrue de l'histoire naturelle et culturelle de l'environnement en ayant soin de ne pas altérer ce dernier, tout en apportant des avantages économiques visant à rendre la conservation des ressources naturelles profitables aux populations locales » d'après The Ecotourism Society, North Bennington, USA, nous pouvons en tirer que l'écotourisme peut être un outil de conservation et pertinent des éléments de la biodiversité et un instrument de développement local.

##### ***1-1-1. L'écotourisme comme outil de conservation***

On sait que la majorité de la diversité biologique est localisé dans les pays en développement. Or, comme ces pays sont confrontés aux problèmes de croissance démographique et à la pauvreté, les populations surexploite les ressources naturelles et c'est le cas d'Andasibe. De ce fait, se manifeste le rôle de l'écotourisme, il constitue une exploitation non destructrice des éléments de la biodiversité. Les revenus générés serviront à financer la conservation des écosystèmes et à améliorer le niveau de vie de la population.

Cette dernière est incitée à réduire voire anéantir toute exploitation en défaveur de l'environnement. Les acteurs locaux sont considérés comme les propriétaires ; les gardiens, et les protecteurs de leur propre environnement. D'une manière ou d'une autre, cette situation conduira à l'amélioration et au maintien de l'état de la biodiversité à un niveau stable.

##### ***1-1-2. L'écotourisme comme instrument de développement***

La protection de la biodiversité n'est pas la seule fonction de l'écotourisme car il contribue au développement des communautés locales en impliquant ces dernières dans le développement touristique. Il procure directement des revenus directs de la part des visiteurs. Il permet aussi la création d'emploi en dynamisant l'économie nationale. Par des activités annexes, il engendre des revenus, notamment, par la vente des produits alimentaires approvisionnant les infrastructures d'accueil.

## **Le modèle vertueux de l'écotourisme**

A partir de ce cercle, nous allons essayer de répondre à la problématique : « dans quelle mesure peut-on considérer l'écotourisme comme un outil de conservation au sein des Aires Protégée »

L'écotourisme, en tant que moyen au service du développement et non fin en soi, se base sur un fonctionnement autorégulateur qui, une fois impulsé, à la capacité, au moins théorique, de s'auto-entretenir. La conceptualisation de ce modèle par Wunder est connue sous le nom de « *cercle vertueux* » de l'écotourisme, et fait état de plusieurs étapes :

- (1) Le développement touristique en est le point de départ. Il repose sur un réseau touristique local autonome, où les acteurs locaux sont au cœur de la filière.
- (2) Les actions de promotion et de valorisation de la biodiversité mises en place ont pour but de générer de nouveaux revenus (*Biodiversity pays for itself*).
- (3) Cette nouvelle source de profits va modifier les modèles sociaux et économiques établis, changeant non seulement la structure des emplois mais aussi les modes de production.
- (4) Ainsi, les méthodes d'exploitation existantes des ressources tendent à devenir plus durable, allant jusqu'à la substitution des modes les plus dévastateurs au profit d'une conscience écologique. La biodiversité n'est plus vue comme un moyen de survie mais comme une source de revenus à plus long terme. Ce changement d'attitudes conduit aussi à protéger les ressources naturelles des menaces extérieures telles qu'exploitation minière ou pétrolière, déforestation sauvage, mauvaise conduite touristique, etc.
- (5) L'ensemble de ces conduites plus responsables mène à un soutien à la protection des écosystèmes, action elle-même directement liée au développement du tourisme vert, fermant ainsi la boucle. La description du fonctionnement de ce cercle est cependant incomplète, car les clefs de son succès reposent sur deux hypothèses venant s'ajouter au cadre posé par ce processus. Ces dernières s'affichent comme des éléments décisifs pour rendre ce modèle efficace, et portent sur sa dimension économique :

*Hypothèse 01* : La création et la distribution de revenus doivent être suffisamment avantageuses pour intéresser les populations locales.

*Hypothèse 02* : Ces revenus supplémentaires sont facteurs d'une dynamique de changement socio-économique, favorable à la conservation.

La première hypothèse implique d'entrée une forte participation des communautés locales dans la filière touristique. En effet, pour percevoir des revenus de cette activité, elles doivent y prendre part, ce qui peut se faire à des degrés divers. Elles peuvent être totalement responsables des opérations d'amont, en tant que propriétaires des établissements par exemple, créant un tissu économique local dont la gestion, et les bénéfices, ne concerne que ces acteurs locaux. Il s'agit d'une forme de « tourisme autonome » (*autonomous tourism operation*) caractérisé par des capacités d'accueil souvent réduites par des possibilités d'investissements elles-mêmes assez faibles. L'ensemble des revenus sont cependant récolté par les communautés. A l'inverse, le degré d'intégration le plus faible des populations locales dans l'économie touristique se fait par la salarisation de l'activité. Ce modèle est par exemple propre aux tours opérateurs de plus grande envergure, nationaux ou internationaux. Le développement de l'économie locale est fortement dépendant de la distribution de salaires et, de ce fait, de la capacité d'absorption des ressources humaines locales par ces entreprises. D'autres modèles, intermédiaires aux types autonome ou paternaliste (*paternalistic*), existent, offrant aux communautés locales des responsabilités de gestion et des libertés d'action plus ou moins grandes, notamment par la délégation, la coopération ou les partenariats.

Pour la seconde hypothèse, les revenus générés doivent cependant être suffisamment conséquents pour que les bénéficiaires les considèrent en tant que tels. Le terme *incentives* donne une meilleure idée de leur capacité à induire un changement dans les comportements et les attitudes. La distribution des profits du tourisme ne doit pas uniquement être une nouvelle source de revenus mais un moyen d'enclencher un développement local durable et soutenable grâce au changement socio-économique qu'elle suppose. Le caractère « significatif » des revenus ne dépend pas uniquement du degré de participation des communautés, mais aussi de leur capacité à répondre aux besoins des écotouristes. Si la demande de tourisme responsable existe et s'accroît, l'offre, quant à elle, reste à se développer. Pour profiter des revenus potentiels de cette niche touristique, les communautés locales doivent être capables d'attirer cette demande. Cela se traduit par une nécessité d'investissements en hébergement, transport ou en capital humain par exemple.

### **Paragraphe-2.    *Limites de la méthode d'analyse***

Normalement, il devrait y avoir des indicateurs qui feront l'objet de suivi dans le cadre du développement de l'écotourisme dans une région.

L'OMT a défini 3 indicateurs qui sont particulièrement bien adaptés à la mesure des coûts et avantages écologiques de l'écotourisme. Il s'agit de :

- Indicateur de capacité de charge : Cet outil de mesure composite permet de déterminer le nombre maximum de touristes par site en tenant compte de l'intensité d'utilisation en période de pointe. Cet indicateur peut être calculé à partir des indices de protection des sites naturels et permet de donner l'alerte sur la capacité du site de supporter différents niveaux de fréquentation d'écotourisme.
- Indicateur de perturbation de site : Cet outil permet de réaliser une mesure composite des niveaux d'impact sur le site compte tenu des particularités naturelles et écologiques. Il s'agit de répondre à la question de savoir dans quelle mesure l'écotourisme malgré toutes les précautions prises vis-à-vis du milieu naturel a néanmoins un impact négatif sur l'environnement et lequel. Ceci doit permettre d'indiquer quelles sont les mesures à prendre en fonction du degré de perturbation des sites utilisés par l'écotourisme.
- Indicateur d'intérêt écologique : Cet outil doit permettre de mesurer les particularités écologiques du site qui le rendent attrayant pour l'écotourisme et qui peuvent changer avec le temps et la fréquentation touristique. Il s'agit principalement d'un indicateur qualitatif qui joue un rôle très important pour s'assurer de la pérennité des investissements liés au développement de l'écotourisme (OMT et PNUE, 2002 ; 113).

Ces outils de mesures permettent de déterminer la pression et l'intensité d'utilisation des sites d'écotourisme. Les impacts socioculturels sont souvent plus difficiles à quantifier.

Parmi les bénéfices de l'écotourisme, la création d'emploi et les ristournes du DEAP pour les communautés locales sont mentionnées et servent généralement d'indicateur de base dans le domaine de l'économie et c'est seulement cet indicateur la qui est palpable et concret dans cette zone.

## **Séction-2. L'écotourisme dans la Parc National d'Andasibe –Matandia correspond-il au modèle évoqué?**

### ***Paragraphe-1. La création d'emploi et la distribution des revenus (hypothèse 1)***

Dans une première hypothèse, on suppose que l'écotourisme génère de revenu pour la population locale. Le tarif pour un visiteur étranger est d'Ar 45.000 et celui d'un visiteur national vaut Ar 2.000 pour adulte et Ar 500 pour enfant moins de 12 ans que MNP et les riverains partagent d'une façon équitable. En effet, 65% des ménages de la zone périphérique sont bénéficiaires des 50% du DEAP.

La recette annuelle en 2012 est en moyenne d'Ar 1.131.165.000 Ar soit 226.233.000Fmg, le nombre annuel des touristes étant de 25 137.

L'existence du parc constitue une opportunité d'emploi pour la population locale. Tout d'abord, au sein même du PNAM, de nombreux emplois ont été créées pour la gestion, l'aménagement et l'entretien des parcs sans oublier les services de patrouille ou de surveillance aux alentours du parc.

Entres autre, l'écotourisme a également permis la création d'emplois dans la zone d'Andasibe tels que guides, porteurs, employés d'hôtels et des restaurants, des transporteurs, des Tours – opérateurs, ...

En ce qui concerne les retombées économiques indirectes, on constate d'après les entretiens que certaines infrastructures s'approvisionnent au village.

Par ailleurs, le fait d'avoir classé le PNAM en AP constitue un obstacle pour les populations locales, ces dernières ne peuvent plus exploiter dans le parc. Et comme les bénéfices apportés par l'écotourisme ne représentent qu'un complément de leurs revenus, on constate encore des infractions et incursions dans le parc.

En effet, la principale source de revenus de la zone périphérique reste l'agriculture, mais à cause de la poussée démographique il manque de terrains cultivables et la dégradation du sol à cause du défrichement c'est pourquoi le parc n'arrête pas de subir des pressions anthropiques.

### ***Paragraphe-2. Les améliorations induites (hypothèse 2)***

Cette deuxième hypothèse présume que le rendement lié à l'écotourisme favorise le changement de comportement des riverains en faveur de l'environnement. Cette hypothèse est **interdépendante** de la première.

Nous constatons que l'écotourisme rapporte beaucoup dans l'économie locale. Mais les 50% du DEAP qui est attribués aux acteurs locaux ne suffisent pas à subvenir à leurs besoins.

L'amélioration du niveau de vie se reflète donc par l'augmentation des revenus de la population de la zone périphérique grâce à la diversification des activités agricoles et à l'adoption du système agricole performant menées dans le cadre du Programme de Conservation et de Développement Intégré. Cela s'obtient par le maintien et l'amélioration de la productivité agricole consécutivement aux activités de renforcement du rôle de régulation des acteurs de production comme l'eau et le sol que joue l'aire protégée au niveau régional.

Les projets financés par le DEAP sont destinés à l'intérêt général. Les autochtones continuent à exploiter les ressources forestières à des usages ménagers et commerciaux.

Par conséquent, l'écotourisme n'apporte qu'un infime changement au niveau du comportement de la population locale. Cependant, l'évaluation du revenu par habitant n'a pas pu être effectuée pour des risques de mauvaise représentativité du revenu moyen de la population.

Il en découle que, même si le projet de conservation (projet financé par l'autre moitié du DEAP) est déjà en cours il faudrait beaucoup de temps et d'abnégation pour le mener à bien.

Notons que ces richesses naturelles constituent les premiers produits écotouristiques, leur conservation assure la pérennité et la durabilité de l'écotourisme dans cette région.

On en conclut que toutes ces activités participent à une augmentation potentielle du PIB au niveau régional.

### **Séction-3. Modèle vertueux et modèle réel : quelles perspectives ?**

Voici quelques stratégies pour développer l'écotourisme :

- L'écotourisme implique un nombre important d'entités intervenants à savoir l'administration, MNP, Ministère du tourisme, le secteur privé, la population riveraine des sites touristiques.
- Mettre en place un politique de l'écotourisme qui prévoit les points suivants :
  - Insérer les réglementations et dispositions relatives à l'écotourisme dans le code du tourisme.
  - La mise en place d'un marketing et des moyens de promotion appropriés implique le succès de l'écotourisme sur le plan international. Les activités qui se rapportent à la promotion visent 2 principaux axes :
    - Prévoir une sensibilisation particulière pour les investisseurs, cette action consiste à inciter les opérateurs touristiques à contribuer à la conservation et à l'amélioration de la gestion des AP par le biais de renforcement des infrastructures et de l'organisation des circuits.
    - Lancer une information à l'échelle internationale dans le cadre de la promotion du produit écotouristique (participation aux salons et foires

internationaux, exposition des stands, distribution des dépliants, projection de vidéo...)

- La sensibilisation de la population locale basée sur la motivation et la participation effective. Les acteurs locaux doivent être intégrés dans toutes les activités écotouristiques, ils seront associés à toutes les phases de développement du projet afin de garantir la durabilité économique.
- mettre en œuvre une politique forestière comme le projet de la fertilisation du sol pour augmenter la production agricole. Pour pouvoir atteindre cet objectif, de nombreuses orientations devraient être mise en place. Comme : donner de formations aux paysans, sensibiliser les populations de faire un reboisement, faire connaître aux populations les lois et règlements régissant la protection du sol et de l'environnement, supprimer les mauvaises habitudes.
- L'introduction de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires notamment la méthode de conservation dans écoles primaires périphériques du PNAM. La méthode de conservation consiste à inculquer aux enfants les inconvénients de la destruction de l'environnement, les causes de la perte et les avantages d'avoir un environnement sain pour qu'ils comprennent les inconvénients de l'exploitation massive des ressources naturelles.

En résumant les trois impacts analysés dans cette étude, nous pouvons suggérer comme recommandations et perspectives suivantes :

- Pour les impacts environnementaux, les objectifs écologiques de l'écotourisme visent la conservation de la ressource à long terme, c'est-à-dire qu'un projet d'aménagement ou une activité devrait en principe contribuer à restaurer, conserver ou améliorer le milieu naturel en vue d'une utilisation durable. L'écotourisme est un concept réaliste à la condition de bien connaître et de respecter la capacité de support des sites touristiques, et de pouvoir mettre en place des systèmes efficaces de planification et de contrôle. De telles activités de soutenir et régulation constituent la pierre angulaire de stratégies de gestion par un écotourisme viable à long terme selon perspective écologique. (Lequin, 2000)
- Quant aux impacts économiques, l'écotourisme est susceptible d'engendrer des revenus significatifs tant au niveau local que national. Il est également générateur d'emplois pour les personnes vivant à proximité des parcs. L'écotourisme peut constituer une occasion pour les régions de diversifier leurs activités économiques tout en protégeant les ressources

naturelles. Ensuite, le caractère saisonnier des activités peut engendrer une économie de dépendance étatique si l'écotourisme n'est utilisé comme tremplin pour générer d'autres activités économiques. L'écotourisme est une industrie en expansion pouvant constituer un débouché économique pour les régions périphériques et moins industrialisées, et qui leur permettrait de diversifier leurs activités économiques. Ainsi, les objectifs économiques de l'écotourisme visent la productivité et la diversification des activités. L'activité économique découlant de cette industrie est ici considérée comme une composante essentielle de la durabilité d'une communauté, alors l'industrie –elle-même ne sera pas viable à long terme. Selon cette perspective, l'écotourisme constitue une activité économique qui doit être reconnu comme un agent de développement et de changement et où le niveau de la consommation est déterminé par l'échelle et le style de développement proposé par les acteurs. (Lequin, 2000)

- Enfin, pour les impacts socio-culturels, l'accroissement rapide du nombre de visiteurs dans un endroit précis n'a pas que des répercussions sur les écosystèmes et l'économie, il peut comporter également des effets à caractère social et culturel pour les communautés locales. Lorsque deux cultures se croisent, elles empruntent des traits l'une de l'autre, ce qui n'est pas nécessairement négatif, sauf lorsque c'est communauté d'accueil qui en adopte plus. L'impact peut même avoir un effet de déculturation sur la communauté d'accueil à partir des moments où le tourisme devient un tourisme de masse. Cependant, il faut connaître que les impacts sociaux sont difficilement mesurables quantitativement. En ce sens, le pouvoir de communautés locales de décider de leur niveau d'implication dans le processus de développement écotouristiques apparaît comme une solution possible pour obvier à cette situation, sinon l'atténuer. Les principaux objectifs sociaux liés à l'écotourisme visent à permettre à les communautés locales auront le pouvoir de décider et de participer à la réalisation de projets écotouristiques dans leur région et de contribuer ainsi à leur propre développement. Selon cette perspective, l'écotourisme, comme stratégie de développement régional, est en partie fondé sur la participation de la communauté à la gestion de son patrimoine environnemental et culturel, jouant ainsi un rôle décisif dans le développement et la mise en marché de produit. En d'autres termes, le tourisme durable repose sur le processus d'interaction avec l'environnement et les échanges culturels avec les communautés d'accueil. (Lequin, 2000).

En résumé, l'écotourisme émerge comme une forme de tourisme qui idéalement d'offrir une expérience enrichissante pour les visiteurs, tout en aidant à conserver des ressources naturelles et améliorer la qualité de vie de la communauté d'accueil. La principale

contrainte à l'équilibre recherché entre ces trois dimensions de l'écotourisme, est effet d'engrenage créé par une demande touristique croissante où chacun des impacts tend alors à simplifier. Cet équilibre écotouristique doit être ou comme une tension dynamique et évolutive dans le temps, plutôt qu'une condition fixe de développement. Ainsi, les collectivités locales qui comprendront les avantages et les limites écologiques, économiques, et sociales de l'écotourisme pourraient devenir de précieux alliés pour la protection et la conservation des ressources tout en ayant comme objectif le développement durable de leur région ( Lequin ,2000)

Selon les caractéristiques, le défi de l'écotourisme consisterait à équilibrer la croissance et le développement économique avec la protection et la durabilité des écosystèmes, tout en tenant compte des besoins des communautés d'accueil ( Lequin ,2000)

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette partie a montré qu'Andasibe renferme des potentialités touristiques considérables. Ses ressources naturelles enrichies par les espèces endémiques constituent son atout dans l'industrie touristique. Ainsi, l'écotourisme prime dans les offres touristiques.

Dans les régions rurales, le taux de croissance démographique relativement haut et l'état de pauvreté entretiennent une pression constante sur les ressources naturelles : augmentation du prélèvement des ressources naturelles et défrichement pour l'extension des terrains de culture.

Cette pression anthropique envers les ressources naturelles est constatée également dans la région d'Andasibe où la fragmentation de forêts apparaît en menaçant d'une part la destruction de l'habitat des faunes et flores et d'autres parts le bien être de la population locale.

La dégradation de l'environnement a une liaison étroite avec les problèmes socio-économique de la population locale. Le mode d'exploitation agricole traditionnelle économiquement et écologiquement inefficace ne fait que renforcer l'état de la pauvreté en zone rurale.

C'est dans ce contexte que l'ANGAP(MNP) intervient puisqu'elle fait de l'écotourisme un moyen pour atteindre son objectif de conservation et de valorisation de la nature , laissé en son état original, tout en préservant les valeurs sociales et culturelles.

Grace à l'expansion de l'écotourisme dans le PNAM et en prenant les communautés locales comme bénéficiaires et participants au processus, une stimulation sera donnée au développement régional et par conséquent, cela contribuera à l'allégement de la pauvreté. La planification de la conservation environnementale devrait également fournir des revenus à ces fins.

Le PNAM doit se conformer au programme de Droit d'Entrée aux Aires Protégées (DEAP).Avec ce programme, la moitié des droits est directement versée à la communauté locales. Cet argent sera ensuite utilisé dans les projets de conservation de développement de la communauté. Certes, outre les infrastructures, le développement de l'écotourisme à Andasibe dépend en grande partie par la protection de la forêt, l'habitat de la biodiversité. C'est pourquoi le dispositif de compensation monétaire pour la protection de la forêt et l'appui de la population riveraine pour développer le secteur agricole constituent une solution durable à la lutte contre la déforestation dans la région.

On peut conclure que le secteur agricole et celui du tourisme sont des secteurs porteurs de la région. Les activités sont favorables au milieu naturel et physique de la région. Elles sont pourvoyeuses d'emploi et susceptibles d'être le moteur de développement économique.

# CONCLUSION GENERALE

Madagascar est connu comme l'un des pays dans le monde abritant une richesse écologique extraordinaire. Le pays possède un niveau d'endémisme tout particulier qui le place en position avantageuse par rapport à d'autres pays. Or, cette biodiversité unique subit d'énormes pressions, c'est le cas du PNAM. L'agriculture est la principale activité de la population de la région d'Andasibe. La mode d'exploitation traditionnelle et la croissance démographique leur poussent à occuper de plus en plus de terrain pour satisfaire leurs besoins. Leur vie dépend fortement des ressources naturelles tirées de l'environnement et en particulier de la forêt. L'exploitation des ressources naturelles a réduit les forêts à une fraction de leur extension originelle. Plusieurs espèces ont perdu leurs habitats et sont en voie de disparition. Les pauvres, qui dépendent de façon disproportionnée de la diversité biologique pour assurer leur subsistance, sont les premiers à souffrir de la dégradation, et ils en souffrent énormément.

La reconnaissance du lien entre les services fournis par les écosystèmes et le destin des pauvres suggère que la diversité biologique doit être une priorité des efforts nationaux et internationaux pour lutter contre la pauvreté.

La pauvreté n'est pas uniquement le résultat d'un faible revenu, mais aussi une expression d'une dépossession des éléments fondamentaux du bien-être.

Une aire protégée est une zone géographique bien définie, reconnue, mise de côté et gérée par le biais d'instruments juridiques ou d'autres instruments, en vue de parvenir à une protection à long terme des écosystèmes, des services rendus par ces écosystèmes et des valeurs culturelles qui leur sont associées.

La mise en place de réseaux d'aires protégées complets, représentatifs sur le plan écologique, gérés de manière efficace et bénéficiant d'un financement durable, constitue une stratégie essentielle, non seulement pour préserver la biodiversité, mais aussi, pour assurer le maintien des biens et des services fournis par les écosystèmes, contribuant ainsi à une adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, et aidant les pays à parvenir aux Objectifs du

Développement Durable.

Les touristes sont attirés par les paysages naturels qui abritent une biodiversité très riche.

Les parcs nationaux ont besoin d'écosystèmes en bon état pour offrir aux visiteurs des activités récréatives, éducatives, culturelles.

Concernant la politique de la conservation, trois événements sont considérés comme apportant des avancées majeures pour la conservation de la biodiversité à Madagascar : le congrès mondial des aires protégées en 2003, la conférence de la conservation sur la diversité biologique en 2004 et le Congrès mondial de la conservation en 2004 (Vision Durban). Ces réunions internationales ont marqué et boosté la volonté du gouvernement et de la population à conserver la biodiversité du pays.

Toutes les entreprises comptent sur la diversité biologique et les services éco systémiques, et ont des effets sur ceux-ci, indépendamment de leur taille, de l'endroit où elles se situent et de leur secteur d'activités. Malgré les conséquences directes et indirectes qu'elles peuvent avoir sur la diversité biologique, elles possèdent néanmoins des connaissances pertinentes, des habiletés de gestion et des ressources techniques pouvant s'appliquer à la diversité biologique.

De nos jours, les entreprises s'exposent à un examen plus minutieux du public des conséquences de leurs activités sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes. La sensibilisation accrue du public exerce des pressions sur les entreprises afin qu'elles réduisent leur empreinte environnementale.

Le cas du PNAM relève qu'il serait relativement incertain de réussir le développement de l'écotourisme sans un minimum de développement local et social. Certes, les opportunités économiques sont importantes pour les populations locales car elles leur permettent théoriquement et dans la réalité de se développer et d'accorder une importance particulière à leur environnement. Seulement, la pauvreté qui réside dans cette région ralentit ce développement et ce changement de comportement.

Somme toute, l'Etat est prêt à assurer le développement en réponse aux défis de la mondialisation. Comme il est difficile de concilier l'intérêt national à celui d'un peuple ; il faudrait une mobilisation intense et générale pour stimuler et activer le développement.

La réussite de la protection et la conservation dépend du degré de soutien, de négligence, de l'hostilité des responsables aux résident locaux, mais la réussite des projets de conservation est déterminée par les approches qui concilient les besoins de l'homme et les intérêts de la conservation même à l'intérieur des régions non protégées. Toutes fois, ce plan requiert la collaboration de la population riveraine, des ONG et des Institutions privées /publiques ainsi que des autorités publiques traditionnelles.

Le développement de l'écotourisme dans une région comme celle-ci doit être mûrement réfléchie pour minimiser au maximum ses impacts sur l'environnement puisque c'est de cet

environnement qu'a besoin cette activité pour se développer. C'est un cercle vicieux : sans une nature en bon état, il n'y a pas d'écotourisme possible, et sans écotourisme, une nature en bonne état ne dure pas. Alors, il est d'intérêt à la population locale de savoir bien le valoriser car l'écotourisme est lié et dépend largement de cette écologie naturelle.

En bref, l'action pour la protection de l'environnement, plus particulièrement la conservation de la biodiversité à travers le développement de l'écotourisme et l'éducation de la population de base ainsi que la fertilisation du sol vise aussi à améliorer le niveau de vie de la population riveraine afin de diminuer la pression anthropique envers les ressources forestière.

La réussite des projets de conservation est déterminée par les approches qui concilient les besoins de l'homme et l'intérêt de la conservation même à l'intérieur du parc et sa périphérie.

C'est la population locale le premier bénéficiaire en terme économique pour qu'elle soit motivée pour soutenir la protection de ces aires naturelles.

L'écotourisme est donc un bon outil de conservation de la biodiversité et de favoriser le développement local si toutefois sa mise en place est bien planifiée et bien gérée et si ses effets négatifs sur la nature et sur les hommes sont pris en compte et mesuré.

Dans la mesure où l'écotourisme est un contexte tout neuf à Madagascar, il peut contribuer au développement local et peut être un outil de conservation. Et s'ouvrir avec le monde extérieur peut-il propulser notre pays vers un avenir meilleur.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1-ANGAP**, « *Le guide de l'écotourisme* ». Edition 2003.
- 2-ANGAP**, « *Politique sous sectorielle de l'écotourisme dans les Aires Protégées* »
- 3** Banque Mondiale, 2013, *Madagascar Rapport sur l'environnement: Les principaux messages*, 26 p.
- 4**-Chaboud, C., Méral P. et D. Andrianambinina, 2003. L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies des acteurs à Madagascar.
- 5-Groupe Huit-Dirasset-Aura**, « *Projet Tourisme à Madagascar* » Contribution à l'élaboration d'un politique de développement du tourisme à moyen et long terme. Rapport final PNUD 1992.
- 6-Kutay Kurt**, « *Le concept de l'écotourisme ; comment utiliser le tourisme naturaliste et culturel pour promouvoir la conservation et le développement durable ?* ». article apparu dans Cahier espaces.
- 7-« L'écotourisme sur Andasibe » réalisé par ANDRY. Juillet 1999
- 8-Lequin, M.** 2001. " **Écotourisme et gouvernance participative** ". Ste-Foy, Québec :Presse de l'Université du Québec, 234 p.
- 9-Manohisoa RABEMILA**, 2003, CIDST, « Ecotourisme et Développement ».
- 10**-Manuel des procédures sur la gestion des droits d'entrées dans les réserves de l'ANGAP, 1999-2003
- 11– M.BROWN, B. WYCKOFF-BAIRD. Projet intégré de conservation de la nature et de développement . WWF, Nature Conservancy. World Ressources Institute, USAID, 1992.
- 12-Ramamonjisoa B., Ramiarantsoa H. et CASSE T.**, 2012, « La Loi Gelose et le transfert de gestion des Ressources Naturelles à Madagascar », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 257, P.5-10.
- 13**-Ministère du tourisme; 2003; « guide de l'écotourisme », Antananarivo, Madagascar, 39p.
- 14-Rakotozafy Rindra**, « *Perspective de développement de l'écotourisme Cas appliquée à Madagascar* » Essai présenté à l'Université de Laval Québec. 2005
- 15-Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**, 2012, *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologique Convention sur la diversité biologique Nations Unies*, 26 p.
- 16-P.AMALOU, H. BARIOULET , F. VELLAS** . « *Tourisme, Ethique et Développement* » Coll. Harmattan, 200
- 17-Vision Durban**, 14 p.
- 18-WHELAN Tensie**, *L'écotourisme: Gérer l'environnement*, Nouveaux horizons, Island Press, U. S. A., 1991, 198 p.

## Articles et rapport

- Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP), 1992, Manuel de procédure pour la création des Aires protégées, Antananarivo
- djohary ANDRIANAMBININA, 2004, développement de l'écotourisme et communautés locales dans un environnement menacé : cas de la région des 7 lacs, Madagascar
- Organisation des Nations Unies, Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002. Nations Unies. New York. 2002. Document A/CONF.199/20.

## WEBOGRAPHIE

- ❖ The International Ecotourism Society La référence internet en écotourisme. Cet organisme a par ailleurs publié de nombreux livres sur le sujet.  
[www.ecotourism-society.org](http://www.ecotourism-society.org), juin 2017
- ❖ Ecoclub.com : International Ecotourism Club (adresse : [www.ecoclub.com](http://www.ecoclub.com)). Réseau coopératif qui fait la promotion de l'écotourisme "authentique". Débats mensuels sur différents sujets liés à l'écotourisme. Petit journal électronique mensuel. Mise à jour régulière de nombreux emplois et opportunités de bénévolat dans le domaine de l'écotourisme. Mai 2017
- ❖ Planeta.com Centre de ressources concernant la pratique de l'écotourisme à L'international. Héberge plusieurs conférences et publications électroniques. Beaucoup de liens utiles.  
❖ [www.parcs-madagascar.com](http://www.parcs-madagascar.com), juin 2017

# **ANNEXES**

## ANNEXES I

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AIRE PROTEGEE

Région	Alaotra Mangoro
District	Moramanga
Comunes	Communes rurales Andasibe et Ambatovola
Ecorégion	Est de Madagascar
Superficie	15.480 ha. Cette superficie rassemble le noyau dur du Parc (5 880 ha) et sa zone tampon (8 600 ha)
Statut	Parc National suivant le décret N° 89.011 du 11 Janvier 1989. C'est le troisième Parc National de Madagascar. Le parc a connu un changement de limite suivant Décret N° 2002-790 du 7 Août 2002 pour son extension.
Accès	A 2h et demi de la capitale (140km) et 200km de Toamasina suivant la Route Nationale numero2. Le poste de contrôle des tickets d'entrée au Parc se situe à 45minutes, accès par voiture, du poste d'accueil d'Analambazaotra où est construit le guichet unique de vente de tickets d'entrée au Parc. Facilement accessible par les visiteurs.
Délimitation	Le PNM est délimité à l'Ouest par la forêt classée de Sahanody et la forêt déclassée de l'Etablissement d'Izouard, au Sud par les anciennes mines de graphite de la région de Falierana, au Nord par l'ancienne Réserve de chemin de fer et à l'Est par l'ensemble d'un certain nombre de villages périphériques qui sont Akondromorona, Volove, Vohibazaha et Andonaka.
Visiteurs	Le Parc National Mantadia et la Réserve reçoivent en moyenne 22 000 visiteurs par an dans un intervalle de temps de 10ans (toutes nationalités confondues).
Gestion	Durant le programme environnemental I (PE1), la gestion est confiée à Volunteers In Technical Assistance (VITA) sous la supervision de l'ANGAP. Depuis le mois de Juillet 1997 jusqu'à maintenant, l'ANGAP aujourd'hui dénommé Madagascar National Parks a pris en main sa gestion. Le Parc de Mantadia avec la RSA sont gérés par une seule unité de gestion : Le PNAM
Accueil et bureau du Parc	Andasibe - Ankaizina

Source : Plan PAG , MNP 2013

## ANNEXES II

### **2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU PARC**

Altitude	Entre 810 m et 1200 m
Relief	La Forêt Dense et Humide du PNAM recouvre en général un relief très accidenté et très disséqué. L'ensemble des crêtes et des talwegs présente un aspect caractéristique en "accordéon" (HERVIEU, 1960).
Climat	Le PNM est sous un climat humide tempéré. La précipitation moyenne annuelle prend la valeur d'environ 1700mm. La température moyenne annuelle est de 18°C qui est dû à sa situation sur le rebord de la falaise Betsimisaraka soumis à l'Alizé, vent dominant de secteur Est-Sud-Est et qui souffle en permanence sur la région orientale. Suivant la température et les précipitations, la région est caractérisée par deux saisons distinctes. Une saison fraîche, le mois d'Avril au mois d'Octobre, avec des crachins et des brouillards. Pendant la nuit, la formation des brouillards accentue l'humidité déjà importante dans la région. Ces brouillards sont généralement très persistants et se transforment dans la matinée en des très fins crachins qui présentent une importance non négligeable pour les végétaux. La deuxième est la saison chaude, allant du mois de Novembre au mois de Mars au cours de laquelle les pluies tombent sous forme d'orages violents ou sous forme de pluies cycloniques. Elles peuvent entraîner généralement d'importants dégâts.
Sols	Les sols ferralitiques prédominent et dont les caractéristiques sont souvent associées à la végétation qu'ils supportent.
Habitats	Une forêt primaire dense avec des arbres à feuilles persistantes qui occupent les 90% des aires protégées - Une forêt secondaire à <i>Psiadia altissima</i> et <i>Harungana madagascariensis</i> dans les zones soumises à des dégradations plus ou moins fortes (zones proches des villages, zones d'anciennes cultures sur brûlis, etc.).
Espèces phares	<i>Atelornis pittooides</i> <i>Varecia variegata editorum</i> <i>Propithecus diadema</i> <i>Tyto soumagnei</i>
Hydrographie	Le réseau hydrographique est dense comprenant les marais et les cours d'eau du bassin de la rivière de Sahatandra dont les principaux affluents sont les rivières Vohitra et Sahasarotra traversent la partie Est du PNM. Ces deux rivières se ramifient en donnant les rivières Ranomena et Sahamadio. Les rivières Sahatany et Sahanody traversent la partie Nord-Ouest du PN

**Source : Plan PAG, MNP 2013**

### ANNEXES III

#### **3. La Population Riveraine et caractéristique sociale, culturelle et économique**

<b>Nombre d'habitants</b>	9.400 habitants dans la Communes Rurale d'Ambatovola (20 000habitants les deux communes : Andasibe et Ambatovola)
<b>Ethnie</b>	Les Betsimisaraka constituent la majorité de la population.
<b>Nombre de Villages</b>	22 : Akondromorona; Ambatovola; Ambavanihasy; Andonaka, Tsaravinany, tsiramihanina, Fanovàna, Vohibazaha, Volove, Ampangalatsary, Antsapanana, Tanam-be gara, Tanam-baovao, , Antanampasika, Andasifahatelo, Anevoka, Falierana, Vatofotsy , , Mahatsara, Ambodilongotra, Maromahatsinjo (dans les deux communes)
<b>Nombre de Fokotany</b>	2 (Andasibe et Ambatovola)
<b>Districts</b>	01 (Moramanga)
<b>Socio- économique</b>	cultures vivrières (céréales, tubercules, etc.) et l'élevage (aviculture, élevage bovin et porcin), artisanat, pêche
<b>Culture</b>	Bestimisaraka et Bezanozano

#### **4- Les ethnies, leurs activités et observations**

<b>Ethnie</b>	<b>Activités</b>	<b>Localisation par rapport à l'AP</b>	<b>Observations</b>
Betsimisaraka	-Culture de riz sur brûlis  - Exploitation forestière  -Petit élevage	-Dans les zones périphériques  -Dans les zones périphériques au sud du PNAM  -Dans les zones périphériques	-Habitude et manque d'alternatives  -Cette activité montre que les riverains dépendent en grande partie des ressources forestières  -Il s'agit de quelques têtes de poulaillers de porc ou de zébus élevés à la façon traditionnelle
Bezanozano	- Culture de riz sur brûlis  - Exploitation forestière  - Petit élevage	-Dans les zones périphériques  -Dans les zones périphériques	-Habitude et manque d'alternatives  - Forêts les ressources naturelles utilisées
Merina	-Riziculture irriguée  - Administration et commerce  - Petit élevage	-Dans les bas-fonds des zones périphériques  -Dans les zones périphériques  -Dans les zones périphériques	-Faute de terrain approprié, cette activité est limitée par le relief de terrain  -Il s'agit de quelques têtes de poulaillers de porc ou de zébus élevés à la façon traditionnelle

**Source : Plan PAG, MNP 2013**

## ANNEXES IV

### 5- La faune de Mantadia

Entre autres, la faune de Mantadia est aussi composée par :

- Le Aye-Aye ou *Daubentoniamadagascariensis*. Ce lémurien endémique est connu comme étant le plus étrange et le plus archaïque des lémuriens. Dans les forêts de Mantadia, il est un des véritables fossiles vivants du règne animal.

Le *Calummaparsoniiuroplatus*. C'est le plus grand caméléon de Madagascar. Il est vu dans le parc de Mantadia et la Réserve spéciale d'AnalamaZaotraen saison chaude.

- Le *Calummaparsoniiuroplatus*. C'est le plus grand caméléon de Madagascar. Il est vu dans le parc de Mantadia et la Réserve spéciale d'AnalamaZaotraen saison chaude.
- L'*Eulemurfulvus* ou Varikamavo. C'est un lémurien cathéméral (actif aussi bien le jour que la nuit) qui aime vivre en groupe dans la Réserve Spéciale d'AnalamaZaotra et le Parc National Mantadia. On peut le voir toute l'année, dans les forêts et même en bord de route, particulièrement quand les goyaviers de Chine portent leurs fruits!
- Le *Motacillaflaviventris*, aussi connu par ses noms malgaches Triotrio et Pila. C'est un oiseau endémique malgache.
- Le *Boa Mandotra*, ou Mandotra tout simplement en malgache, un serpent spectaculaire.
- *Indri indri*, le plus grand des lémuriens vivants. C'est une espèce monogame, folivore et territorial qui a la particularité d'émettre chaque jour, très tôt le matin un grand « cri plaintif » comme cri territorial.
- Le Baza malgache *Avicedamadagascariensis*, une espèce de rapace diurne qui est très difficile à observer est commune à Mantadia.
- L'Oxylabes à sourcils jaunes *Crossleyiaxanthophrys*, une espèce terrestre et menacée (NT) est facile à observer dans ce site.

### Résumé de la richesse faunistique du PNM

	<b>Nombre espèce</b>	<b>Endémicité (%)</b>	<b>Note</b>
OISEAUX	113	63	Parmi les espèces figurent les oiseaux rares tels, <i>Etriorchis astur</i> , <i>Tyto soumagnei</i> , <i>Accipiter henstii</i>
MAMMIFERES	74	78	14 espèces de Lémuriens dans 5 Familles Les Chiroptères et Insectivores constituent la moitié de la liste
REPTILES	51	95	06 Familles et 22 genres
AMPHIBIENS	84	98	5 Familles, 12 Genres
INSECTES	350	76	Macro insectes diurnes et nocturnes

Source : Base de données biologiques PNAM

## ANNEXES V

### **6-La flore de Mantadia**

Les forêts de Mantadia sont les domaines des lianes et les plantes épiphytes (orchidées, mousses fougères). Les orchidées sont très variées avec plus d'une centaine d'espèces inventoriées.

- Les Orchidées, plantes ou certaines espèces sont endémiques de Madagascar comme le *Cymbidiellafalcigera*. Ce dernier pousse dans la Réserve Spéciale Analamazaotra et dans le Parc National Mantadia. Les orchidées survivent toute l'année et fleurissent entre octobre et Février
- Le *Pandanus sp* ou Vakoana. Il est aussi une Plante endémique de Madagascar. Ses feuilles larges sont des micros habitats de certaines grenouilles. Elle est utilisée pour construire des cases et on le voit aussi toute l'année dans le parc national de Mantadia et dans la réserve d'Analamazaotra.
- . Le *Cyathea sp* ou Fanjâna. Ce sont des fougères arborescentes avec des feuilles larges. Ses racines sont utilisées dans la fabrication de pots en fangeon. il pousse aussi toute l'année dans la Réserve Spéciale Analamazoatra et au Parc National Mantadia
- Le *Tambourissasp* ou Ambora. Utilisé pour certaines constructions par les habitants de la région. C'est un arbre inaltérable que l'on le voit toute l'année dans le parc national de Mantadia et dans la réserve spéciale d'Analamazaotra.

Cependant quelques variétés de plantes ont été aussi introduites à Mantadia. Elles s'y adaptent bien et y sont arrivées à constituer une formation homogène assez abondante :

- Les goyaviers de Chine
- le *Cameleasinensis*,
- le *Rubusmauriciana* qui tend à coloniser certaines parties de l'aire protégée avec le *Cameleasinensis*.
- les Eucalyptus qui poussent en bordure du site
- les pinus
- les bambous

## ANNEXES VI

### 7-Description de chaque zonage et sous zonage à l'intérieur du PNAM

Zonage	Description et règles de gestion
1. Noyau dur	<p><i>Par définition (rappel du COAP)</i></p> <p>Le Noyau Dur est une zone sanctuaire d'intérêt biologique, culturel ou cultuel, historique, esthétique, morphologique et archéologique, qui représente le périmètre de préservation intégrale. Une AP peut avoir plusieurs ND (cas de la division de l'AP en plusieurs parcelles).</p> <p><i>Qualité</i></p> <p>Zone pas perturbée, renfermant des échantillons représentatifs des écosystèmes, de la faune et de la flore.</p> <p><i>La fonction :</i></p> <p>Le noyau dur sert l'habitat naturel des espèces faunistiques représentatives de l'Aire protégée.</p> <p><i>Délimitation</i></p> <p>Elle est située dans partie Nord-Ouest du PNM (5880Ha) soit 37,9% de la superficie de l'AP. Le Noyau dur du PNM a un périmètre de 35 Km.</p> <p><i>Les accès ou règles minimales d'utilisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Activités interdites</i> : Toutes activités autres que celles liées à la politique de gestion du Parc.</li> <li>- <i>Activités réglementées</i> : telles <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Surveillance et contrôle,</li> <li><input type="checkbox"/> Suivi écologique</li> <li><input type="checkbox"/> Recherche scientifique autorisée</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Travaux d'aménagement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Matérialisation de limite extérieure par des panneaux de signalisation à fond jaune et écriture en rouge tous les 500m.</li> <li><input type="checkbox"/> Infrastructures écotouristiques et éducative.</li> </ul> <p><i>Objectifs de gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver et protéger intégralement un maximum d'écosystèmes représentatifs du PNAM.</li> <li>- Acquérir une meilleure compréhension de la dynamique des écosystèmes représentés dans le noyau dur.</li> <li>- Programmer et effectuer des activités de contrôle et de surveillance.</li> <li>- Attraction des visiteurs écotouristiques</li> </ul>
2 Zone périphérique	<i>Par définition (rappel du COAP)</i>

**Source : Plan PAG, MNP 2013**

## ANNEXES VII

### 8-Nombre des visiteurs de MNP 2012-2016

Aire Protégée	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
ISALO	33 559	28 375	25178	25 723	29 248
ANDASIBE	25137	25684	25743	25 976	29 819
RANOMAFANA	22 857	21 032	20871	20 084	24 234
MONT. D'AMBRE	13 447	10 770	9902	10 831	11 114
BEMARAHNA	10 767	9 561	10220	8 078	16 759
ANKARAFANTSINKA	4 494	4 421	3660	4 165	4 883
ANKARANA	13 730	12 643	9843	8 491	8 540
ANDRINGITRA	3 416	3 156	3180	3 281	2 532
MASOALA	3 479	2 480	2731	3 136	3 522
ANDOHAHOLA	283	156	217	302	280
TSIMANAMPETS	1 403	1 186	1093	1 267	1 409
MAROJEJY	1 392	1 362	1399	1 474	1 370
ZOMBITSE	2 249	2 822	3183	2 846	3 315
CAP Ste MARIE	390	355	331	415	417
AMBOHITANTELY	150	437	1046	397	430
BEZA MAHAFALY	36	31	25	31	64
MANOMBO	0	52	37	41	0
MANANARA-NORD	107	98	133	115	63
ANDRANOMENA	26	112	56	70	0
ANALAMERANA	53	25	3	7	9
KIRINDY MITE	74	210	249	210	181
MIKEA	56	59	0	0	0
KALAMBATRITRA	33	0	0	0	0
NAMOROKA BAIE DE BALY	175	113	167	63	139
MIDONGY du SUD	0	0	0	0	0
MANONGARIVO	0	4	0	9	0
LOKOBE	0	0	3281	5197	4 238
NOSY TANIKEY	20 437	22 051	27604	27365	37 041
NOSY HARA	486	482	458	516	442
SAHAMALAZA	0	233	134	70	31
BETAMPONA	0	0	0	0	0
ZAHAMENA	103	77	95	73	40
<b>TOTAL</b>	<b>158 339</b>	<b>147 987</b>	<b>150 839</b>	<b>150 233</b>	<b>180 120</b>

Source : Statistiques MNP 2016

## ANNEXES VIII

### **9-Statistiques du ministère tourisme et le MNP sur la période 2012-2016 du nombre de visiteurs et fréquence relative dans les divers Aires Protégées malagasy**

SITE	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>Total touristes Madagascar</b>	255 942	196 375	222 374	244 321	293 185	1 212 197
<b>Total touristes des Aires Protégées</b>	158 339	147 987	150 839	150 233	180 120	787 518
<b>fréquence relative</b>	61,87%	75,36%	67,83%	61,49%	61,44%	64,97%

### **Statistiques des visiteurs des cinq dernières années**

ANNEE	ETRANGERS	Malagasy (adultes/enfants/cv/GL)	TOTAL
<b>2012</b>	16335	19618	<b>25137</b>
<b>2013</b>	<b>6287</b>	<b>3726</b>	<b>25684</b>
<b>2014</b>	<b>12598</b>	<b>6038</b>	<b>25743</b>
<b>2015</b>	<b>18598</b>	<b>10492</b>	<b>25 976</b>
<b>2016</b>	<b>20 134</b>	<b>9685</b>	<b>29 819</b>

### **Source : MNP et Ministère du tourisme 2017**

### **11-Tableau récapitulatif des recettes en Ariary (5 ans passés)**

Année	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>DEAP sur place</b>	<b>46 177 500</b>	<b>484 863 750</b>	<b>721 523 438</b>	<b>810 285 157</b>	<b>1 050 000 000</b>	<b>2 841 326 407</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>2 674 500</b>	<b>3 075 000</b>	<b>3 537 000</b>	<b>4 067 000</b>	<b>4 677 000</b>	<b>18 030 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 852 000</b>	<b>487 938 750</b>	<b>725 060 438</b>	<b>814 352 157</b>	<b>1504 677000</b>	<b>2 859 356 907</b>

### **Source : MNP**

# TABLE DES MATIERS

REMERCIEMENTS .....	ii
SOMMAIRE .....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS .....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE-I. CADRE GENERAL DE L'ETUDE .....	1
CHAPITRE-I. APPROCHE THEORIQUE .....	8
Séction-1. Concept du développement durable.....	8
Paragraphe-1. Généralité du développement durable .....	8
<i>I-1-1. Définition .....</i>	8
<i>I-1-2. Origine du développement durable.....</i>	9
a. Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm ...	9
b. Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro .....	9
c. La Conférence de l'ONU à Istanbul.....	10
d. Le protocole de Kyoto .....	10
e. Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg .....	11
<i>I-1-3. Système de développement durable.....</i>	11
<i>I-1-4. Notion de développement durable.....</i>	12
Paragraphe-2. Relation entre environnement et développement durable .....	12
Paragraphe-3. Les instruments de gestion de l'environnement .....	13
Séction-2. Concept général de l'écotourisme.....	13
Paragraphe-1. Origines, définitions et principes.....	13
Paragraphe-2. L'éthique de l'écotourisme .....	15
Paragraphe-3. L'écotourisme et sa relation avec d'autre formes de tourisme .....	16
Paragraphe-4. Les lieux privilégiés par l'écotourisme .....	17

CHAPITRE-II. CHAPITRE II : LES OUTILS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT .....	18
Séction-1. Les outils juridiques et règlementaire internationaux .....	18
Paragraphe-1. Convention sur la diversité biologique de Rio de Janeiro : .....	19
Paragraphe-2. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique : .....	20
Paragraphe-3. Protocole de Kyoto à la conservation cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : .....	21
Paragraphe-4. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : .....	22
Paragraphe-5. Convention de RAMSAR : .....	23
Séction-2. Les outils juridiques nationaux .....	23
Paragraphe-1. La charte de l'environnement .....	24
Paragraphe-2. La loi GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) .....	24
Paragraphe-3. Décret MECIE .....	25
a. Il existe deux différentes formes de MECIE : .....	26
• Etude d'impacts environnementale ou EIE (cf.art 4-nouveau-et annexe I du décret).....	26
• Programme D'Engagement Environnemental ou PREE (cf. Art5-nouveau-et annexe II du décret).....	26
b. Arrêté interministériel n°4355/97 portant définition et délimitation des zones sensibles .....	27
Paragraphe-4. La ratification du protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques .....	27
Paragraphe-5. E-Législation forestière .....	28
Paragraphe-6. La ratification du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique .....	28
CHAPITRE-III. l'ECOTOURISME A MADAGASCAR SELON MNP.....	29

Séction-1. Situation de l'écotourisme à Madagascar .....	29
Paragraphe-1. La politique sous sectorielle de l'écotourisme dans les AP.....	29
Paragraphe-2. Les prérogatives de Madagascar National Parks dans les Aires Protégées utilisation des Droits d'Entrée dans les Aires Protégées .....	30
Paragraphe-3. Principaux problèmes environnementaux des projets touristiques.....	31
Paragraphe-4. Identification et évaluation des principaux impacts sur l'environnement.. .....	32
Séction-2. Les mesures de protection et de gestion du Parc Nional d'Andasibe – Mantadia.....	32
Paragraphe-1. Les outils juridiques et réglementaires applicables au PNAM.....	33
2-1-1. Code de Gestion des Aires Protégées .....	33
1-1-1. L'esprit du code .....	33
1-1-2. Principes et dispositions .....	34
2-1-2. Les autres textes spécifiques au PNAM .....	34
Paragraphe-2. Principaux acteurs.....	34
2-2-1. -Madagascar National Parcs comme opérateur de conservation et de développement : .....	34
2-2-2. La population locale comme bénéficiaire et gestionnaire du site .....	36
1-1-1. Les partenaires locales identifiés .....	37
1-1-2. Les autres parties prenantes .....	39
PARTIE-II. ANALYSES ET PERSPECTIVEs de l'ecotourisme du Parc national andasibe matandia.....	7
CHAPITRE-I. L'UTILITE DE LA CONSERVATION DU PNAM.....	42
Séction-1. Effectivité des applications juridiques au sein du PNAM .....	42
Paragraphe-1. La responsabilité vis-à-vis de l'Etat .....	42
Paragraphe-2. La responsabilité vis-à-vis du PNAM .....	42
1-1-1. Surveillance et contrôle .....	42

1-1-2. Education environnementale .....	43
1-1-3. Droit et obligation des tiers .....	43
1-1-4. Effectivité en fonction des principes coutumiers .....	43
Séction-2. Les potentialités écotouristiques du parc national andasibe -mantadia .....	45
Paragraphe-1. Spécificité de la réserve et sa périphérie .....	45
Paragraphe-2. Les produits écotouristiques du PNAM et biodiversités dans la région.....	46
1-1-1. Les plantes .....	46
a. Les plantes ligneuses .....	46
b. Les plantes herbacées .....	46
c. Les espèces introduites et colonisatrices .....	46
1-1-2. Les faunes de la Réserve Mantadia .....	47
1-1-3. Attractions complémentaires .....	47
a. Une multitude de circuits spécifiques dans le PNAM.....	47
b. Les divers circuits du Parc National Mantadia.....	48
1-1-4. Les attractions de soutien .....	49
a. Les infrastructures d'accueil dans le PNAM.....	49
• Les différents types d'hébergement et infrastructures d'accueil.....	49
• Les hôtels restaurants. ....	49
b. Les infrastructures et équipements du Parc .....	52
c. Le service, organisation et système de guidage .....	52
Séction-3. Les actions entreprises par le PNAM pour une conservation efficiente et pérennisée.....	55
Paragraphe-1. La conscientisation de la population locale.....	55
1-1-1. Conscientisation par la sensibilisation de la nécessité du parc :.....	55
1-1-2. La conscientisation par l'installation d'un nouveau mode de vie .....	57
Séction-4. Principales contraintes .....	58

Paragraphe-1. Pressions et menaces directes par les résidents .....	58
Paragraphe-2. Menaces et pressions dues à l'écotourisme .....	59
1-1-1. Détérioration du sous-bois :.....	59
1-1-2. Détérioration des pistes .....	60
1-1-3. Elargissement des sites : .....	60
1-1-4. Stress des animaux : .....	60
1-1-5. Collecte d'échantillons : .....	60
1-1-6. La pollution : .....	60
<b>CHAPITRE-II. IMPACTS DU DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LA REGION D'ANDASIBE .....</b>	<b>61</b>
Séction-1. Impacts économiques .....	61
Paragraphe-1. Bénéfices .....	61
1-1-1. Evolution des recettes des DEAP .....	61
1-1-2. L' investissement .....	62
1-1-3. La création d'emploi.....	62
Paragraphe-2. Coût .....	63
Séction-2. Impacts socioculturels.....	63
Paragraphe-1. Bénéfices .....	63
Paragraphe-2. Coût .....	64
Séction-3. Impacts écologiques.....	64
Paragraphe-1. Bénéfices .....	64
1-1-1. Domaine écologique : .....	65
Les forêts ont plusieurs rôles : .....	65
1-1-2. Domaine de la recherche : .....	65
1-1-3. Domaine de la vie quotidienne : .....	66
Paragraphe-2. Coûts.....	66

CHAPITRE-III. Limites et perspectives .....	67
Séction-1. Le modèle vertueux de l'écotourisme.....	67
Paragraphe-1. Les vertus supposées de l'écotourisme.....	67
1-1-1. L'écotourisme comme outil de conservation.....	67
1-1-2. L'écotourisme comme instrument de développement.....	67
Paragraphe-2. Limites de la méthode d'analyse .....	69
Séction-2. L'écotourisme dans la Parc National d'Andasibe –Matandia correspond-il au modèle évoqué? .....	70
Paragraphe-1. La création d'emploi et la distribution des revenus (hypothèse 1).....	70
Paragraphe-2. Les améliorations induites (hypothèse 2) .....	71
Séction-3. Modèle vertueux et modèle réel : quelles perspectives ? .....	72
CONCLUSION GENERALE .....	78
BIBLIOGRAPHIE .....	10
ANNEXES	

**Nom :** ANDRIAMANANTOANINA

**Prénoms :** Elia Marie Joëlle

**Contact :** 033 85 913 88      **E-mail :** joannakanto@yahoo.fr

**Nombre de page :** 82

**Nombre tableaux :** 02

**TITRE : L'ECOTOURISME COMME OUTIL DE CONSERVATION : CAS DU Parc National Mantadia**

## RESUME ANALYTIQUE

Depuis la parution du rapport Brundland en 1987, le concept de développement durable a fait du chemin. En raison de sa dépendance au milieu nature, l'écotourisme a attiré l'attention de nombreux pays. La considération de l'écotourisme comme une stratégie de conservation et de développement dans les pays pauvres ne cesse de prendre de l'importance depuis l'année internationale de l'écotourisme en 2002.

Pour le cas Parc National Andasibe –Mantadia et ses périphéries, nous avons constaté que cette région présente toutes les spécificités d'une localité où interfèrent une pauvreté et un environnement menacé. Mais cette région est riche en ressources naturelles et l'écotourisme y déjà pris place.

Malgré l'intervention de Madagascar National Park dans le développement de l'écotourisme dans la région, le problème lié à la pauvreté met en péril les efforts déployés que ce soit en termes de conservation ou de développement. Compte tenu du faible niveau d'instruction, les acteurs locaux sont assez réticents à s'intégrer et à participer activement au développement de l'écotourisme.

L'étude effectuée dans ce mémoire permet de voir la réalité en vue d'améliorer les stratégies de développement de l'écotourisme dans la région d'Andasibe. L'étude a également permis de constater que :

- Il n'y a pas de développement durable sans la protection des ressources naturelles.
- il n'y a pas de préservation effective sans un développement socio-économique de la région.

**Mots clés :** Ecotourisme, Parc National Andasibe, Mantadia, population locale, développement durable, Etude d'Impact Environnemental.

## ABSTRACT

Since the Brandtland report in, 1987, the concept of sustainable development has come a long way. Due to its dependence on the natural environment; ecotourism has attracted the attention of many countries. Consideration of ecotourism as a tool for conservation and development in poor countries has become increasingly important since the International year of ecotourism in 2002.

In the case of Andasibe National Parks and its peripheries, we have found that this region presents all specificities of a locality in which poverty and threatened environment interfere. But this region is rich in natural resources and ecotourism has already taken place.

Despite the involvement of many actors in the development of ecotourism in the region the problem of poverty jeopardizes conservation and development efforts. Given the low level of education, local actors are reluctant to integrate and activity participates in the development of ecotourism.

The study carried out in this thesis makes it possible to see the reality in order to improve strategies for the development of ecotourism in the region of Andasibe. The study also found:

- there is no sustainable development without the protection of natural resource.
- there is no effective preservation without socio-economic development of region.

**Keywords:** Ecotourism, Andasibe National Park, local population, sustainable development, environmental impact assessment.

**Encadreur:** Mr RAMIARAMANANA Jeannot, Professeur Titulaire, Université d'Antananarivo